

**Anne-Sophie MOUHOT-MACOR**

**Promotion 2019-2020**

**Mémoire en vue de l'obtention du titre d'Expert en Economie Solidaire  
(RNCP niveau 7)**

Directrice de Mémoire : **Mme Emmanuelle MORIN**

**« En Afrique, les femmes sont incontournables dans la réussite des projets individuels générateurs de revenus. Comment le travail des associations de l'ESS doit-il se structurer pour être un vecteur d'émancipation des femmes en vue de la transformation du territoire économique et social local ? »**



# SOMMAIRE

<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1.....</b>	<b>4</b>
1 Les associations de l'ESS et les femmes bénéficiaires.....	4
1.1 Les concepts.....	4
1.2 Une association de l'EES, qu'est-ce que c'est ?.....	4
1.3 Les associations de l'ESS en Afrique, quels liens avec la Cevaa ?.....	5
1.4 L'autonomisation des femmes qu'est-ce que cela veut dire ?.....	5
1.5 Quelles sont les Eglises en Afrique qui portent les projets ?.....	6
1.6 ODD 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes.....	7
1.7 En quoi les femmes soutiennent-elles la réussite des projets ?.....	8
2 Sur quoi se base-t-on pour faire l'étude : 2 projets analysés.....	9
2.1 Cameroun : autonomisation des femmes.....	9
2.2 Togo : autonomisation des femmes de la région d'Atakpamé.....	10
3 Dans les projets au Cameroun et au Togo, quelles leçons tirer des expériences ? Quelles réussites, quels écueils, quelle suite ?.....	11
3.1 Les réussites.....	11
3.2 Les axes d'amélioration.....	13
<b>Chapitre 2.....</b>	<b>16</b>
2 Les microcrédits et l'autonomisation des femmes.....	16
2.1 Les microcrédits : définition, impact et analyse des microcrédits.....	16
2.1.1 Définition du microcrédit.....	16
2.1.2 Le microcrédit comme outil d'autonomisation des femmes.....	17
2.1.3 Pertinence de la microfinance et Impact sur l'autonomisation.....	18
2.1.4 Une analyse des microcrédits en Afrique.....	22
2.2 L'ESS dans les pays africains et la réponse des Etats à la pandémie de la Covid- 19, quels enseignements ?.....	23
2.2.1 Economie sociale et solidaire au Cameroun.....	23
2.2.2 Economie sociale et solidaire au Togo.....	24
2.2.3 La pandémie de la Covid 19 ou comment de nouvelles règles s'imposent.....	25
2.2.4 Quels enseignements ?.....	26
2.3 Autonomisation des femmes et économie informelle, les limites, quels enseignements pour la suite ?.....	28

2.3.1	Le microcrédit aide les femmes à sortir de la pauvreté mais ne suffit pas à les sortir de la précarité.....	29
2.3.2	Le microcrédit peut avoir des effets pervers.....	29
<b>Chapitre 3.....</b>		<b>33</b>
Comment le travail des associations de l'ESS doit-il se structurer pour mieux œuvrer à l'autonomisation des femmes ?		
Préalable impératif.....		33
1	<b>Préconisation n° 1 : ancrage territorial et social (ESS).....</b>	<b>34</b>
1.1	Modèle économique adapté.....	35
1.2	Coopération avec l'Etat et renforcement de la couverture sociale.....	35
1.3	Solidarité dans l'environnement social direct.....	36
1.3.1	Le groupe social et le « care ».....	36
1.3.2	Dégager du temps pour soi.....	37
1.3.3	Accompagnement des paroisses.....	37
1.3.4	Créer les conditions idéales pour que les femmes travaillent en dehors de leur foyer.....	38
1.3.5	Caution solidaire : encourager les femmes à s'entraider.....	38
1.4	Appui légal.....	38
1.5	Montant minimal pour le premier financement du projet.....	39
1.6	Mise en place d'une gouvernance partagée.....	39
2	<b>Préconisation n° 2 : renforcer l'utilité sociale.....</b>	<b>40</b>
2.1	Formation aux techniques de gestion.....	41
2.2	Formation à la préservation de l'environnement : sensibilisation et actions coordonnées.....	44
2.3	Outils pour améliorer le savoir-être et l'estime de soi.....	44
2.4	Formation en soins d'hygiène de base.....	45
2.5	Accompagnement personnalisé et soutien psychosocial.....	46
2.6	Sensibilisation des jeunes filles et des jeunes garçons.....	46
3	<b>Outils pour la Cevaa.....</b>	<b>46</b>
3.1	Plateforme.....	46
3.2	Séminaires.....	47
3.3	Guide pratique.....	47
<b>Conclusion.....</b>		<b>48</b>
<b>Bibliographie.....</b>		<b>2</b>
<b>Articles et site internet.....</b>		<b>3</b>

## Introduction générale

« *A problèmes africains, solutions africaines* » partageait un sociologue togolais récemment<sup>1</sup>.

« Ces dernières années, l'Afrique a réalisé des performances économiques remarquables, mais les bonnes perspectives économiques du continent restent entravées par l'inégalité permanente. L'Afrique est le deuxième continent le plus inégalitaire au monde, après l'Amérique latine. Outre l'inégalité des revenus, l'inégalité des sexes reste un défi majeur pour le continent. En dépit des efforts déployés, la voie du progrès vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est lente, en raison de la violation continue des droits socioéconomiques, politiques et civils des femmes. Les Dirigeants africains ont réaffirmé la centralité de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme étant un objectif à part entière en ce qui concerne la protection et la promotion des droits humains des femmes. Ce principe est notamment énoncé dans l'Agenda 2063, le cadre-phare du continent pour sa transformation structurelle et son développement durable. ». <sup>2</sup>En juillet 2016, la Commission de l'Union Africaine a dressé un bilan complet pour l'Afrique de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, en vue d'accéder aux exigences de l'agenda 2063 des Nations Unies pour l'Afrique.

La Cevaa<sup>3</sup>, malgré un contact direct avec son environnement, n'a généralement qu'une perception limitée de la situation dans laquelle se trouvent les femmes qui font une demande de projet en Afrique. La réaffirmation par les chefs d'Etat africains de l'autonomisation des femmes comme objectif prioritaire s'intègre parfaitement aux projets qui nous sont soumis, et mérite donc que nous nous y attachions, pour analyser notre pratique et réaffirmer, aux côtés des Etats et de la société civile, le rôle majeur que l'association veut jouer pour l'autonomisation des femmes dans les pays où la Cevaa est présente.

Avant d'entreprendre des actions dans les pays, il est important d'analyser le contexte élargi, de tenir compte du plus grand nombre d'acteurs possibles, institutions comprises, même si elles paraissent inefficaces, absentes ou hostiles. En outre, il convient d'effectuer des recherches et de créer des réseaux avec d'autres organisations qui agissent dans le même pays, éventuellement dans des domaines d'action semblables. Trop fréquemment

---

<sup>1</sup> In Lettres de Nouvelles des Envoyés, DM-échange et Mission, juin 2020

<sup>2</sup> <https://au.int/sites/default/files/documents/>

<sup>3</sup> Cevaa : association protestante fondée en 1971, basée à Montpellier et qui œuvre dans 24 pays à travers les Eglises protestantes ([www.cevaa.org](http://www.cevaa.org))

des projets ont été entrepris sans tenir compte de ce qui se passait à quelques kilomètres de là. Nous disposons à la Cevaa, d'un panel d'associations partenaires avec lequel nous travaillons en synergie le plus possible, pour œuvrer avec une vision commune. Toutefois, notre action ne sera réellement transformatrice de la vie des femmes, que si nous analysons le contexte et mettons en place des actions concertées. Autrement dit, dans toute intervention, il faut garder à l'esprit combien notre vision et la portée de nos actions sont limitées. Le slogan « penser globalement, agir localement » résume l'essence de la bonne démarche.

Nous nous apercevons depuis quelques années, que la problématique de l'émancipation des femmes est une priorité portée par les membres de la Cevaa. Cependant, les projets qui nous sont soumis pour financement sont variables et les finalités pas toujours claires.

A partir des exemples, plus ou moins réussis, nous travaillerons à dresser un cahier des charges précis, qui pourra être dupliqué, à proposer à nos membres qui souhaitent investir dans des projets d'autonomisation des femmes.

En effet, l'appui pour l'autonomisation des femmes peut prendre plusieurs visages, cependant, nous mettrons l'accent sur l'appui financier, permettant aux femmes d'élaborer des activités génératrices de revenus, et nous évaluerons comment on peut aider les femmes pour que ces AGR entrent pleinement dans l'ESS.

En moyenne par an, nous avons 3 demandes pour des renforcements de capacité des femmes, leadership féminin, activités génératrices de revenus, sur un total de quelque 30 projets soumis.

Les attentes des femmes varient vraiment d'un pays, d'un contexte à l'autre, cependant, nous avons une demande constante pour des appuis en microfinances. Ces financements sous forme de microcrédit, pour démarrer une activité génératrice de revenus, revêt un caractère obligatoire lorsque l'on veut que la femme puisse se prendre en charge.

*« La vertu fondamentale de la microfinance est d'avoir su démontrer que la mise en place de services financiers réservés aux plus démunis est non seulement possible et nécessaire, mais qu'elle peut être aussi rentable ».*<sup>4</sup>

La méthode d'approche qui a été retenue est anthropo-sociale puisqu'elle se base sur l'analyse de la vie des personnes, l'amélioration de leurs conditions de vie en fonction du

---

<sup>4</sup> In Revue Secteur Privé et Développement, Propaco, 2009

projet, et l'analyse du projet en lui-même pour voir quel modèle est reproductible, quels sont les freins, quels sont les outils à mettre en place pour systématiser la bonne marche du projet et comment l'impact est pris en compte dans le contexte local, comment il est valorisé au niveau national et international...

Ce mémoire s'attachera à démontrer le rôle essentiel des associations au sud, pour la prise en charge des femmes démunies et le soutien effectif que l'action de ces associations apporte au travail régalien. Toutefois, ce travail associatif peut échouer, si les conditions préalables ne sont pas suffisamment réfléchies, posées, expliquées, en particulier avec les femmes bénéficiaires. Le recensement d'exemples positifs, les écueils, les échecs enregistrés, nous permettront de dresser une ligne de conduite, sous forme de cahier des charges, que nous pourrons ensuite mettre au service de nos membres, pour les outiller dans le montage des projets. En 2018, j'avais rédigé un « guide pratique pour l'élaboration des projets Cevaa » ; ce guide sera complété avec une section spécifique pour un chapitre sur l'autonomisation des femmes.

# Chapitre un

## 1 Les associations de l'Economie Sociale et Solidaire et les femmes bénéficiaires

### 1.1 Les concepts

**Les acteurs de l'économie sociale et solidaires (ESS) ont un projet d'entrepreneuriat social avec l'objectif d'une rentabilité économique tout en cherchant à placer l'humain au cœur du dispositif. Le projet est porteur d'un sens pour la population qu'il veut impacter (utilité sociale).**

**Les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire sont principalement :**

1. **Une lucrativité limitée** : l'association doit pouvoir être autonome financièrement de manière à pérenniser son activité et pouvoir se développer.
2. **Une mixité des ressources** : l'association peut faire appel à des partenaires publics ou privés pour équilibrer son budget.
3. **Une recherche d'impact social, sur un principe de solidarité** : la finalité sociale, environnementale, sociétale repose également sur la volonté d'aider les personnes en situation précaire pour les amener à s'autonomiser ; les conditions de production, de distribution, d'accompagnement sont éthiques et favorisent le développement local ; les bénéficiaires sont des personnes fragiles qui seront accompagnées.
4. **Une gouvernance démocratique** : les décisions associatives sont prises par les membres sur une base d'une personne = une voix et les parties prenantes sont impliquées.
5. **Un ancrage territorial** : l'association sociale et solidaire répond à un besoin d'un territoire. Son action est conditionnée par un diagnostic réalisé par des acteurs locaux et qui s'impliquent pour la bonne marche du projet développé.

### 1.2 Une Association de l'ESS qu'est-ce que c'est ?

Une association de l'ESS est une association dont le modèle économique, basé sur la finalité sociale, est fondamentale. Cette finalité sociale est présente aussi bien dans la gestion de l'institution (ici une association), que dans les pratiques et le suivi des bénéficiaires. Il s'agira donc d'orienter toutes les démarches de cette association au service d'une cause qui est défendue.

Dans les pays de l'étude, Cameroun et Togo, les projets d'appui à l'économie sociale et solidaire ont un rôle régalien puisqu'ils assument des missions de service public que l'Etat n'est pas en capacité d'exercer pleinement.

### 1.3 Les associations de l'ESS en Afrique, quels liens avec la Cevaa ?

Dans l'ouvrage, « *Charles Gide, Ethique protestante et solidarité économique* », **Frédéric Rognon** montre avec force la place centrale de la vision chrétienne qui sous-tend toute la pensée de Gide et l'élaboration du concept de solidarité. De ses prédécesseurs, comme Charles Fourier, il retient le concept d'entraide ; il va plus loin en élaborant une théorie sur les solidarités, de fait, et de devoir ; « *A ce niveau il faut distinguer deux types de solidarité sociale : une solidarité de fait et une solidarité de devoir (...) La conversion personnelle ne suffit pas aussi ils mettent l'accent sur l'action sociale ; la conversion spirituelle et l'action sociale doivent aller de pair. Le christianisme social est né en France en octobre 1888.* »<sup>5</sup>

**Les bases de la solidarité sont jetées. Les Eglises protestantes porteront dès lors, le souci de l'Autre pour un appui social et économique. Ainsi, les Eglises d'Afrique, membres de la Cevaa, sont très actives en matière de prise en charge des personnes fragilisées, et le travail qu'elles mènent s'intègre tout à fait dans les caractéristiques de l'ESS par des similitudes de fonctionnement.**

### 1.4 L'autonomisation des femmes, qu'est-ce que cela veut dire ?

« *Nous définissons l'autonomisation comme le processus complexe d'accession des femmes à une pleine participation à la vie civile, politique, sociale et économique, et à l'exercice des droits correspondants* ».<sup>6</sup>

Dans les Eglises africaines, qui sont le socle de l'étude, la place des femmes ne diffère pas de celle des hommes, en ce sens que le message évangélique véhiculé va dans le sens de l'égalité homme-femme ; en revanche, les sociétés dans lesquelles ces Eglises sont

---

<sup>5</sup> In Charles Gide, *Ethique protestante et solidarité économique*, Frédéric Rognon, Olivétan, 2016, chapitre 2

<sup>6</sup> In *Mesurer l'autonomisation des femmes : participation et droits dans les domaines civil, politique, social, économique et culturel*, Valentine M. Moghadam, Lucie Senftova, Dans *Revue internationale des sciences sociales* 2005/2 (n° 184), pages 423 à 449



implantées, sont encore trop souvent machistes. Toutefois, cet état de fait diffère d'un endroit à l'autre, et dans un contexte social dégradé (crise économique), dans un contexte politique tendu (régime autoritaire...), la lutte pour la survie entraîne des préjudices non négligeables pour les femmes. Je dirais que le clivage riche/pauvre est crucial pour cette question et qu'une femme éduquée, riche a à peu près les mêmes perspectives au Cameroun, au Togo ou en France. Par contre, l'écart est abyssal pour les femmes pauvres dans les pays en voie de développement ; Au Cameroun et au Togo, la conscience du besoin est recensée par les associations qui viennent en aide aux plus fragiles, mais la volonté politique est balbutiante ; toutefois nous verrons que la pandémie actuelle tend à rebattre les cartes.

Les Eglises de la Cevaa, tant au Cameroun, qu'au Togo, ont à cœur de redonner aux femmes la place qu'elles méritent, à savoir la codirection du foyer à égalité avec son mari, ou une pleine autonomie si elles sont célibataires. Plusieurs contextes pourraient être étudiés lorsque l'on parle de l'autonomisation des femmes en Afrique, néanmoins, dans ce texte, nous nous attacherons à décrire la situation des femmes bénéficiaires qui vivent dans des petites villes ou villages, en majorité très pauvres, démunies, et avec un bagage scolaire basique.

A travers les actions que nous menons, nous voulons accompagner les femmes pour qu'elles reprennent pleinement confiance en elle, dans leurs possibilités d'autonomisation, et qu'elles mettent sur pieds une activité, dans le but de ne dépendre financièrement que d'elles-mêmes. Si nous y parvenons, alors les femmes deviennent autonomes et ce faisant gagnent en estime de soi. Ce principe d'autonomisation des femmes passe par un appui protéiforme : appui financier pour lancer une activité, formation pratique, accompagnement personnalisé, solutions de garde pour les enfants... Nous verrons également que l'appui passe aussi par un ancrage territorial et social.

## 1.5 Quelles sont les Eglises en Afrique qui portent les projets ?

Il s'agit d'Eglises protestantes réformées. Le projet révolutionnaire, utopique, que porte la Cevaa, est de faire vivre toutes les Eglises membres (celles d'Europe, comme celles du reste du monde) sur un pied d'égalité, à travers une démocratie participative (une Eglise = une voix) et un partage des ressources de manière équitable (en fonction des besoins et non des contributions) pour mieux habiter le monde, comme le dit si bien, le théologien **Pierre Gisel** : « *La première tâche et fonction de l'Eglise est, pour paraphraser Slavoj*

*Zizek, de dire ce qui ne va pas dans le monde tel qu'il est, parce qu'elle a à restituer des questions décalantes, autres, hétérogènes, et les rendre fructueuses dans le monde et pour l'humain. En rigueur de termes, l'Eglise n'est pas appelée à apporter un –plus-, mais à faire voir le monde autrement. L'orienter autrement, ou en proposer une autre habitation, selon un ordre propre... ».*<sup>7</sup>

La Cevaa, depuis 2000, accompagne aussi les Eglises sur des projets de développement, dont l'autonomisation des femmes, à travers un partenariat financier avec le Huit pour Mille<sup>8</sup>. De la conception du projet à la réalisation, l'Eglise locale est maître d'œuvre, la Cevaa se trouvant à la fois facilitatrice, accompagnatrice et évaluatrice. Un accent important est mis sur la nécessité d'impliquer les bénéficiaires dans le projet afin de pérenniser celui-ci. Le travail que nous menons actuellement est d'interroger nos pratiques et donc de proposer une meilleure façon d'accompagner cette autonomisation.

## 1.6 Objectif de Développement Durable 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes



La Communauté internationale, s'est engagée en 2015 à mener des politiques publiques contribuant à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), une série de 17 objectifs transversaux pour améliorer le sort des individus et de la planète selon des indicateurs chiffrés, ce, tant à l'échelle domestique qu'à l'international. Cet objectif de développement durable, contenu dans l'agenda 2030, montre à quel point le concept-même d'égalité est un but non atteint.

De quoi parle-t-on ? L'égalité des sexes c'est le principe selon lequel femmes et hommes doivent être traités de la même manière, avec la même dignité, les mêmes droits, sans que leur sexe social (le genre) ne puisse leur imposer des rôles particuliers auxquels elles/ils devraient, obligatoirement se conformer.

La construction des genres, en opposition, produit des relations asymétriques et des rapports de domination entre femmes et hommes favorisant l'émergence de stéréotypes de genre soit : « des représentations schématiques et globalisantes sur ce que sont et ne

<sup>7</sup> In Réforme n° 3861 du 30 juillet 2020

<sup>8</sup> Otto per Mille, de l'Eglise italienne Chiesa Valdese, résultant des impôts que les italiens versent pour les Eglises <https://www.ottopermillevaldese.org/>

sont pas les filles et les garçons, les femmes et les hommes ». (Définition du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, France).

Les organisations qui travaillent en Afrique doivent particulièrement être attentives à la problématique du genre, car les femmes sont un élément essentiel de la réussite des projets, comme nous le verrons plus loin, mais elles sont aussi les plus marginalisées, et elles doivent redoubler d'efforts pour être prises au sérieux.

Si l'on veut donner du crédit au travail que la Cevaa mène sur le terrain, il faut revisiter nos pratiques en matière d'approche genre, remettre en cause l'androcentrisme et donner une réelle place à des politiques et actions en faveur du développement des femmes.

Si on évalue les stratégies mises en place dans nos différentes Eglises en matière d'accompagnement des femmes dans des projets d'autonomisation, cela nous permet de définir un modèle, une base de travail à reproduire d'une Eglise à l'autre, en tenant compte des spécificités bien entendu. La Cevaa, tout au long de ses 50 années d'existence a eu à cœur d'améliorer les conditions de vie des populations, notamment à la base et pour cela, réfléchit continuellement avec les Eglises membres à des dispositifs visant à renforcer les capacités et améliorer la vie des plus faibles.

L'Agenda 2063 de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique<sup>9</sup> est le cadre stratégique dans lequel l'Afrique, réaffirmant en 2013 sa volonté de développement, a mis en place un plan d'action pour les 50 prochaines années. Bien entendu, il existe un parallèle avec l'agenda 2030 des Nations Unies. Un des objectifs avec lequel nous voulons travailler est : « *Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants.* »

## 1.7 En quoi les femmes soutiennent-elles la réussite des projets ?

**Des femmes qui aident d'autres femmes :** « les yeux des femmes sont collés à l'Araldite... », confie Gina, accompagnatrice sociale à Tana qui se bat pour que les femmes prennent conscience de la place qu'elles doivent avoir et qu'elles puissent la revendiquer. Tel le combat qu'a mené Gisèle Halimi<sup>10</sup> tout au long de sa vie, laquelle a

---

<sup>9</sup> In Union Africaine : <https://au.int/fr/agenda2063/vue-ensemble>

<sup>10</sup> Mme Gisèle Halimi, avocate franco-tunisienne, militante des Droits des Femmes, décédée le 28 juillet 2020

interrogé dès l'enfance, la place des femmes dans la société : « *Si ma mère, et tout mon entourage depuis la prime enfance, ne m'avaient constamment rappelé que le fait d'être une fille impliquait un sort très différent de celui de mes frères... Tout dans mon enfance, était fait pour me rappeler que je n'étais qu'une femme, un être éminemment inférieur... j'étais l'inessentielle.* »<sup>11</sup>

C'est aux côtés des inessentiels que nous voulons être, pour transformer avec elles leurs perspectives de vies. Et en Afrique beaucoup de projets sont portés par les Départements des Femmes. C'est le cas du projet du Cameroun, porté par le DUFC (Département des Femmes de l'Eglise Evangélique du Cameroun). Ces départements sont souvent structurés comme des entreprises, et suivent plusieurs projets par an, avec des financements importants issus des membres elles-mêmes, et de bailleurs de fonds. Une remarque : le suivi est rigoureux mais la communication manque.

## 2 Sur quoi se base-t-on pour faire l'étude : 2 projets analysés

### 2.1 Cameroun : autonomisation des femmes

Ce projet, porté par le DUFC a été élaboré en 4 phases jusqu'à maintenant ; autonomes dans la conception et le suivi du projet, les femmes du DUFC ont initié des petits projets générateurs de revenus, dans des régions difficiles d'accès et dans lesquelles l'Etat intervient peu. « *Soutenu par la Cevaa, ce programme a déjà appuyé plusieurs autres régions dans la mise en œuvre des microprojets générateurs de revenus d'exploitation des moulins à céréales, des champs communautaires, de stockage et ventes des produits de consommation tels que le maïs, le haricot, les produits maraichers, la transformation des fruits en jus et l'exploitation des motos taxi. Les besoins étant énormes, dus à la pauvreté ambiante, ce qui rend très pénible les conditions de vies des femmes, quatre régions du Moungo et de l'Ouest sont retenues afin de bénéficier de ce programme qui pourrait contribuer à n'en plus douter à apporter un changement dans leurs vies et celles de leurs familles.* » (DUFC)

Toutes ces 4 régions ont un dénominateur commun, elles sont situées en zone rurale, lieux où les femmes bataillent très dur pour faire vivre leurs familles. Principales moteurs

---

<sup>11</sup> In Annick Cojean : Gisèle Halimi : J'avais en moi une rage, une force sauvage, je voulais me sauver, Le Monde, 22 septembre 2019

économiques dans les familles, elles doivent s'occuper des enfants sur le plan scolaire et sanitaire, parfois aussi prendre en charge la famille élargie vivant sous leur toit. Aussi il est décidé que cela sera plus bénéfique pour elles de s'investir dans les domaines à **valeur ajoutée immédiate**.

Ces quatre volets ont très bien fonctionné. Le fait que certaines régions aient été pilotes a permis d'apporter des améliorations aux demandes initiales des femmes, et d'être vigilants sur les difficultés déjà rencontrées.

**L'impact social attendu c'est l'amélioration de la qualité de vie des femmes et des familles rurales** ; cette amélioration de la qualité de vie des femmes est mesurée annuellement par le DUFC ; un des éléments importants qui est un bon indicateur est l'augmentation constante du nombre d'adhérentes au DUFC ; cela montre la qualité des prestations fournies et l'accompagnement rigoureux des femmes pour améliorer la vie d'autres femmes. Cependant, cela montre aussi tous les besoins non encore couverts.

## 2.2 Togo : autonomisation des femmes de la région d'Atakpamé

L'Eglise Méthodiste du Togo a élaboré un plan triennal qui se décline en 3 volets ; le projet s'inscrit dans le volet service. L'innovation veut contribuer au renforcement du développement à la base pour une participation efficace des femmes aux processus de croissance et de réduction de la pauvreté. *« Spécifiquement, il s'agira d'outiller les bénéficiaires pour la gestion de leur AGR<sup>12</sup>, contribuer à l'autofinancement des groupes cibles, susciter l'épargne chez les femmes avec une politique de tontine hebdomadaire et d'épargne volontaire ».*

Dans la phase pilote nous avons travaillé avec 20 femmes. A ces activités génératrices de revenus, sont associées des activités de formation pour apprendre aux femmes comment gérer leur commerce, comment améliorer la prise en charge de la famille (éducation à la santé entre autres). *« Dans les zones reculées, il va de soi qu'il importe, aujourd'hui, de créer les conditions de mise en œuvre du projet d'Appui aux AGR susceptibles d'optimiser toutes les potentialités des localités de ces zones pour leur développement, afin de pouvoir accompagner les initiatives sur le terrain et relayer les grandes décisions du gouvernement. Dans la société togolaise, les femmes sont souvent reléguées en deuxième*

---

<sup>12</sup> AGR : activité génératrice de revenus

*place. Aujourd'hui les femmes n'ont pas de soutien pour devenir les actrices de leur propre développement »<sup>13</sup>.*

Dans ces zones, la capacité du secteur privé à créer des emplois demeure limitée. L'initiative est louable, toutefois, les indicateurs choisis restent trop « ecclésiastiques »...

### **3 Dans les projets au Cameroun et au Togo, quelles leçons tirer des expériences ? Quelles sont les réussites, les écueils, quelles suites ?**

#### **3.1 Les réussites**

1. **Amélioration de la qualité de vie des familles** : sur les projets générateurs de revenus analysés qui avaient pour objectif principal la réduction de l'extrême pauvreté et l'éradication de la faim, cela a permis la mise en place de 6 projets (vente de maïs, vente de haricot, vente d'arachide, vente de riz, vente de mil, fumage de poisson) et un total de 54 femmes ont été mobilisées. Toutes les femmes cooptées au départ n'ont pas pu suivre le projet, mais la grande majorité a suivi tout le processus. Les objectifs de départ ont été atteints.
2. **Création d'emplois durables** : les femmes ont désormais une activité professionnelle et peuvent faire vivre leur famille.
3. **Meilleure scolarisation des enfants** : si les revenus de la famille augmentent, les mères peuvent davantage faire face aux frais d'écolage.
4. **Domaine à valeur ajoutée immédiate : une spécificité camerounaise (DUFC)** ; L'Eglise Evangélique du Cameroun a eu à cœur dès le début, de donner des solutions rapides aux femmes, ainsi, le Département des Femmes a appuyé des projets à valeur ajoutée immédiate, c'est-à-dire que les femmes voient le fruit de leur travail rentable tout de suite. Ces projets, qui se veulent une alternative à l'aide directe, d'urgence, permettent de valoriser le travail des femmes et leur redonnent pleinement le pouvoir de transformer leur vie.
5. **Travail en groupe** : développer des synergies, mêmes imparfaites, améliore la cohésion au sein des villages ou des familles, et valorise l'entraide.

---

<sup>13</sup> EMT : rapport de suivi du projet des femmes d'Atakpamè

« De nombreux exemples et travaux montrent que la résilience d'un territoire est nettement liée à la capacité de ses acteurs à faire réseau. »<sup>14</sup>

6. **Ratio de réussite** : certaines femmes ont dû abandonner pour diverses raisons, mais l'on observe un taux de réussite de plus de 75% pour la participation et de plus de 80% pour la réussite du projet. Certains critères d'abandon des femmes sont objectifs (grossesse, déménagement...) d'autres sont plus conjoncturels (mauvaise entente, mauvaise gestion...) et sur ces derniers, il est possible de travailler afin de les minimiser.
7. **Affectation des revenus** : Il est important de noter que les évaluations du Cameroun ont montré que 100% des revenus étaient directement affectés au projet. Pour le projet du Togo, le processus n'est pas terminé ; le suivi qui est fait par la Cevaa a montré quelques imprécisions au départ qui ont été modifiées, et à ce jour, les femmes arrivent à rembourser les crédits et peuvent affecter 100% des revenus au projet.
8. **Démocratie et amélioration de la gouvernance locale** : les projets ont montré, par leur gestion démocratique, une nette amélioration de la gouvernance locale et une prise de conscience accrue de l'intérêt d'associer chaque acteur à la décision, en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations, pleinement ESS.
9. **Développement local, attractivité du territoire** : les projets réussis ont montré l'accroissement du développement local. Cette attractivité est aussi motrice pour d'autres villages. L'intérêt décrit par les partenaires sur place c'est l'effet d'entrain attendu ; un projet va susciter des vocations d'autres femmes dans d'autres villages. « *L'économie sociale et solidaire est porteuse d'emploi et créatrice de richesse.* »<sup>15</sup>
10. **Changements de gouvernance au niveau national** : les projets mis en place ont de forts retentissements nationaux et contribuent à inciter les Etats à voter des lois ESS ; les citoyens devenant des appuis majeurs dans le changement de comportement et prennent mieux en main leur destin.

---

<sup>14</sup> In Raisonance, n°15, page 13, Christiane Bouchart, ESS : un levier pour des territoires résilients, innovants et coopératifs

<sup>15</sup> In Raisonance n°15, Mahamane Touré, Renforcer l'Intégration et le Lien social à travers l'ESS

### 3.2 Les axes d'amélioration

Les faiblesses des projets analysés reposent essentiellement sur une mauvaise préparation du projet au départ.

a) **Bénéficiaires bien identifiés mais peu impliqués** : le projet n'est pas porté par les populations locales : ce problème est souvent insidieux car les projets sont toujours en apparence une amélioration de la qualité de vie des personnes et de fait, les bénéficiaires sont enthousiastes. Mais, si l'idée du projet est parachutée dans le contexte local (par exemple proposition de microcrédit au Togo, à des femmes qui peuvent avoir accès à des dons manuels) et que la présentation du concept n'est pas suffisante, alors les femmes vont se détourner du projet. C'est ce que nous observons avec quelques femmes de l'EMT, qui ont dit clairement « pourquoi monter un projet avec vous, si je m'adresse à l'Eglise catholique on me donne l'argent pour réaliser mon projet, je ne dois rien rembourser ». Cela montre que l'idée même du microcrédit et l'intérêt de la mise en commun des fonds pour augmenter les apports n'a pas été suffisamment discutée.

b) **Reconnaissance du droit de gérance par les femmes** : Le changement de mentalité passe par un changement de mentalité des hommes et des femmes. Une éducation des villageois à la citoyenneté, à l'égalité homme-femme, à la charge familiale est nécessaire. Au Togo par exemple, les bilans ont montré, à l'issue de la première année, que la réussite des femmes dépendait aussi de l'assentiment de la famille au projet (mari, parents, frères et sœurs, enfants...). Les femmes peuvent être convaincues, s'investir dans le projet, si elles ne sont pas reconnues par leur entourage, l'échec est à craindre. Dans le cas du projet du Togo, il a été relevé que certains hommes ont peur de la réussite des femmes : « la femme est devenue arrogante par rapport à son mari depuis qu'elle gagne beaucoup mieux sa vie que lui ».

Pour pallier ce problème, l'EMT avait demandé que pour les réunions d'informations les couples viennent ; les résultats étaient sans appel ; lorsque la femme est mariée mais que son mari se désintéresse de son projet, le projet n'aboutit pas. L'analyse que nous en faisons c'est que dans la phase initiale, la femme doit être accompagnée, entourée, valorisée, si l'on veut que son projet aboutisse.

c) **Longueur du projet** : si le projet est long à être réalisé alors il y a un risque que les bénéficiaires s'essouffent. C'est pour cela que le DUFC avait bien identifié que pour un premier projet il fallait des retombées économiques immédiates (location de chaises par exemple).



- d) Projet trop novateur** : il faut un moment, parfois une génération, pour changer les mentalités et faire accepter le bien fondé de certains projets. Nous avons cet exemple avec un projet d'adduction d'eau à Madagascar où l'on se rend compte que les enfants adhèrent plus volontiers au projet parce qu'ils ont été conscientisés dès l'école.
- e) Insuffisance de moyens financiers** : si le projet à l'origine est trop ambitieux et mal calibré, l'insuffisance de moyens va conduire à l'arrêt du projet. C'est souvent le cas pour des projets individuels c'est pourquoi les deux Eglises citées ont fait le choix de soutenir des projets collectifs. Le fait de la mise en commun des ressources aide les femmes à abonder dans le pot commun et à ne pas se décourager lorsque des écueils arrivent.
- f) Risques naturels mal pris en compte** : le DUFC faisait le constat qu'une mauvaise prise en compte des risques naturels est souvent à l'origine de l'échec d'un projet : par exemple les légumes cultivés demandent trop d'apport hydrique dans une région sahélienne...
- g) Mauvaise planification** : pas de rétro planning, ou planning trop vague qui ne permet pas de bien prendre en compte toutes les tâches ; cela implique un manque de temps, ou une étape oubliée qui ralentira le projet.
- i) Pas de cohésion du groupe** : si le projet est porté par un village, les femmes doivent impérativement collaborer, or lorsque des difficultés surviennent il est souvent difficile d'en parler ; les femmes ont peur que leur travail soit mal jugé, qu'on leur reproche la difficulté rencontrée.... Il est impératif de bien former et travailler sur la cohésion du groupe et les synergies qui vont en découler.
- j) Manque de temps** : il faut être conscient que si les femmes initient et gèrent un projet, cela va leur demander du temps ; et qu'elles vont réaliser ce projet, en plus de toutes les tâches domestiques qu'elles font déjà. Il faut donc prendre cela en compte et proposer, éventuellement des solutions de garde d'enfant (création d'une crèche ou appel aux aînés) ...
- k) Mauvaise finalité du projet** : un exemple volontairement caricatural a été relevé dans un dossier qui mentionne « Toutes ces charges font que ces femmes dans les églises locales arrivent difficilement à jouer financièrement leur rôle en matière d'offrandes... » On peut s'interroger sur la finalité de l'aide apportée par cette Eglise ; si l'amélioration

économique des femmes a pour but ultime d'améliorer les finances de l'Eglise, c'est la démonstration que les projets sont établis sur une mauvaise base.

**D) Le fait que les femmes sont caution solidaire** : il y a souvent beaucoup de disparité et des attentes trop différentes des femmes, qui font que la communion financière est difficilement réalisable. C'est un des freins relevé dans le projet du Togo.

*Le bilan qui est dressé dans ce premier chapitre, permet d'apercevoir les réussites, les améliorations de vie des femmes, mais également les freins dont il faut tenir compte à chaque nouveau projet, et la vigilance à avoir lorsque l'on suit des projets. Le contexte particulier, la grande précarité sociale, rend les conditions des femmes très fortement influençables par des conditions extérieures (par exemple une maladie) ; de ce fait, le suivi, l'accompagnement, l'ancrage territorial et social, en plus du volet soutien financier, sont primordiaux.*

*Nous verrons que nous pouvons travailler en amont pour minimiser au maximum les faiblesses décrites ; c'est l'intérêt de l'étude et des projections qui seront détaillées au chapitre 3.*

*La finalité également sera de permettre de valoriser les cas pratiques au sein de la Cevaa, par le biais du site internet notamment.*

## Chapitres deux

### Les microcrédits et l'autonomisation des femmes



16

#### 2.1 Les microcrédits : définition, impact et analyse des microcrédits en Afrique

*Dans les projets que nous portons avec la Cevaa en Afrique, l'autonomisation des femmes passe par le recours au microcrédit, et le démarrage d'activités génératrices de revenus (AGR). Cette AGR a pour but principal de sortir les femmes de la pauvreté. Cependant, nous le verrons dans ce chapitre, il semble important de réfléchir au-delà de cette sortie de la pauvreté, pour s'orienter vers un enracinement plus profond dans une démarche à moyen et long termes vers une sortie de la précarité. C'est pourquoi, nous mettons un accent particulier à l'étude du microcrédit, ses avantages pour les projets générateurs de revenus des femmes, l'accessibilité rapide que ces microcrédits permettent, mais aussi ses limites.*

##### 2.1.1 Définition du microcrédit

« Etymologie : du grec *mikros*, petit et du latin *creditum*, *credere*, croire »

Le microcrédit est un dispositif qui consiste à prêter de petites sommes d'argent à des femmes qui n'ont pas accès au système bancaire classique, faute de garanties réelles ou

---

<sup>16</sup> Crédit photo : site internet Jeune Afrique

d'apport personnel suffisant. L'objectif est de les aider à réaliser un projet de développement ou la création d'une très petite entreprise.



« Le microcrédit est né de l'initiative du Bangladais Muhammad Yunus<sup>17</sup> et de la Grameen Bank qu'il a fondée en 1983. Le microcrédit est surtout présent dans les pays en développement, où il est particulièrement

*adapté pour favoriser l'activité et la création de richesses. Par le maillage économique qu'il crée, le microcrédit a un impact sur le développement local. Il s'inscrit dans une démarche économique et financière durable, et s'accompagne d'un soutien fort aux bénéficiaires.*»<sup>18</sup>

### 2.1.2 Le microcrédit comme outil d'autonomisation des femmes

Dans la revue internationale des sciences sociales, en 2007, **Valentine Moghadam** a dressé un état des lieux de l'articulation entre féminisme, réforme législative et autonomisation des femmes. <sup>19</sup>« *L'autonomisation des femmes et leur accès au plein exercice de leurs droits sont au cœur du Programme d'action de Beijing, adopté à la Quatrième Conférence Mondiale des Nations Unies sur la femme, en septembre 1995... Selon une certaine perspective, l'autonomisation des femmes est un processus remettant en question et transformant les idées et institutions patriarcales qui renforcent et perpétuent l'inégalité entre les sexes. Une autre analyse y voit un processus plus large, visant à faire en sorte que les femmes jouissent de droits légaux et participent à la vie sociale, économique, politique et culturelle... L'autonomisation des femmes est donc synonyme non seulement de meilleur accès à l'éducation et à l'emploi, mais aussi de progrès en matière de participation politique, d'expression culturelle et d'équité des droits* ».

**L'article traite de différents exemples et donne à voir, en conclusion, les deux pistes à exploiter si on veut développer l'autonomisation des femmes dans les projets de la Cevaa. Les deux clés essentielles à mon avis, sont l'action collective des femmes en**

<sup>17</sup> Muhammad Yunus, prix Nobel de la paix en 2006

<sup>18</sup> In [www.toupie.org](http://www.toupie.org)

<sup>19</sup> In ERES, Revue Internationale des Sciences sociales, Valentine M. Moghadam, 2007, n° 191 : « féminisme, réforme législative et autonomisation des femmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : l'articulation entre recherche, militantisme et politique »

synergie avec l'action gouvernementale et la société civile. Nous verrons que ces points d'ancrage ESS nous assurent une prise en charge optimale des femmes. L'Etat doit mettre en place des réformes pour sécuriser la place des femmes. Dès lors que des lois existent, les femmes peuvent les utiliser pour revendiquer leur place pleine et entière dans la société.

### 2.1.3 Pertinence de la microfinance<sup>20</sup> et Impact sur l'autonomisation

#### Pertinence de la microfinance

Dans un article publié en 2009, **Bernd Balkenhol**<sup>21</sup> dresse un constat très positif des avancées permises par le recours à la microfinance pour développer un territoire.

Son angle d'approche est la volonté recherchée de pérenniser l'activité, et de permettre à ce territoire de se développer grâce à l'appui au démarrage apporté par la microfinance. *« La microfinance est une stratégie de développement, qui se distingue d'autres stratégies de développement par l'ambition de s'autofinancer. »*

Depuis plus de 30 ans les institutions de microfinance (IMF) appuient des développements d'initiatives locales : *« A la fin de 2005, plus de 3000 IMF opérationnelles étaient recensées dans le monde, au service de plus de 113 millions de familles pauvres, rassemblant pas moins de 40 milliards de dollars en petits dépôts et distribuant 50 milliards de dollars en petits emprunts ».*

**Cet ancrage permet de démontrer toute la pertinence de la microfinance et des réussites qui permettent aux femmes notamment de sortir de la pauvreté. Toutefois, nous verrons que ces initiatives louables permettent certes aux femmes d'accéder à l'autonomie financière mais elles restent trop souvent dans la précarité (pas d'accès aux soins par exemple).**

#### Impacts sur l'autonomisation

Au travers des différentes lectures, un certain nombre d'impacts positifs ont été relevés pour l'autonomisation des femmes. Ces impacts sont de différente nature mais ils permettent de comprendre le rôle de l'autonomisation telle que nous la voulons pour nos membres, et les avancées que cette autonomisation permet.

---

<sup>20</sup> In Wikipedia : [Microfinance — Wikipédia \(wikipedia.org\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Microfinance)

<sup>21</sup>Cairn, Efficience et pérennité en microfinance, Bernd Balkenhol, « Microfinance et politique publique, 2009 »

## - L'autonomisation pour prévenir les conflits

En Côte d'Ivoire, à Ziglo, Josiane Doukpe Nahi œuvre pour désamorcer les conflits. Elle a fondé une petite association qui fait travailler les femmes dans des activités de maraichage et veut mettre en pratique l'entraide et le dialogue. <sup>22</sup> « *Les activités de maraichage sont très physiques, les femmes n'ont pas d'autre choix que de s'entraider* ». L'association est également le lieu de désamorcer les conflits et de les prévenir, par un partage libre de la parole. « *C'est ici que les femmes meurtries par toutes les disputes, violées, veuves, déplacées, viennent discuter avec moi et entre elles, sans aucun tabou* ». Ce parlement de femmes qui se réunit régulièrement fait en sorte que les choses soient « *dites et réglées* ».

## - L'autonomisation pour améliorer l'égalité homme/femme

**Agnès Michelot**, dans la revue juridique de l'environnement, en 2012<sup>23</sup> défend la thèse selon laquelle « *les politiques publiques doivent accompagner l'objectif de l'égalité des sexes en s'employant à assurer des conditions de vie sûres et saines pour tous en particulier pour les femmes* ».

**Ce volet d'égalité homme/femme, pleinement au cœur de l'ODD 5, tel que nous l'avons vu plus haut, doit assurer à la femme une reconnaissance sociale dans le groupe.**

## - L'autonomisation pour améliorer les conditions de vie des femmes et des familles

Dans son ouvrage, Parole aux femmes<sup>24</sup>, **Gabrielle Desarzens** interroge de nombreuses femmes en Afrique et en Asie, porteuses de projets de microcrédits pour leurs compatriotes. Fanny Ukety a mis en place un projet au Congo (RDC) et note que si l'on veut changer la vie des familles, la « *femme est la porte* ». Les projets sont menés par des femmes, pour des femmes et font avancer la vie des villages, s'accordent à dire les protagonistes. Elles soulignent également l'atout majeur dans leurs projets, de la formation et de l'éducation.

---

<sup>22</sup> In Le Monde, à Ziglo, Maman Jo rassemble les femmes pour prévenir les conflits des hommes, Yassin Ciyow, 2 juillet 2020

<sup>23</sup> In Revue juridique de l'environnement : « égalité des sexes, autonomisation des femmes » Agnès Michelot, 2012, pages 631 à 632

<sup>24</sup> In Parole aux Femmes, Gabrielle Desarzens, Stop Pauvreté 2015

## - L'autonomisation pour faciliter la liberté d'entreprendre des femmes

**Amartya Sen**<sup>25</sup> a théorisé sur le choix social. Avec son approche innovante des capacités personnelles, les *capabilités*, Sen propose de voir le développement comme une extension des libertés, une extension des possibilités des individus à disposer d'eux-mêmes. Sen propose de remplacer les indicateurs traditionnels par d'autres plus adéquats pour mesurer le bien-être (éducation, santé, environnement...). Dans son ouvrage, *Repenser l'Inégalité*, le chapitre 8 est consacré à l'analyse de l'inégalité sociale en fonction du sexe. Les libertés dont parle Sen sont diverses, mais son analyse montre qu'en matière d'autonomisation des femmes, la capacité des femmes à mettre en œuvre leur volonté d'entreprendre, est un levier du changement.

## - L'autonomisation et la formation

Dans la revue internationale des sciences de l'organisation, un collectif d'auteurs a analysé les diverses formes d'appui aux femmes et son constat est que sans un accompagnement pluridisciplinaire, l'autonomie des femmes n'est pas acquise<sup>26</sup> : « *Nous avons montré (...) que l'identification et le renforcement des connaissances entrepreneuriales manquantes des femmes non seulement favorisent leur autonomie, mais constituent un des couloirs par lequel passe la densification du tissu entrepreneurial et le développement économique.* » Sans cet appui protéiforme, l'autonomisation des femmes est freinée par des connaissances trop limitées de la gestion de leur commerce.

**Ce travail est très intéressant, car il rejoint la préoccupation fondamentale que nous avons relevée, à savoir, aller au-delà de la pauvreté, en garantissant aux femmes de sortir également de la précarité, d'acquérir une couverture santé et que l'activité exercée leur permette de sortir du secteur de l'informel.**

**Esther Duflo**, prix Nobel d'économie en 2019 relate une expérience similaire dans un entretien au Monde<sup>27</sup> ; elle explique comment la méthode expérimentale qu'elle et ses colauréats pratiquent depuis quinze ans, a révolutionné la façon de faire de l'économie.

---

<sup>25</sup> Amartya Sen, *Repenser l'inégalité*, Traduit de l'anglais par Paul Chemla : « Inequality reexamined », Oxford university press, 1992, Ed. du Seuil, Paris, coll. « L'histoire immédiate », 2000, pages 18 et suivantes.

<sup>26</sup> In *Connaissances entrepreneuriales des jeunes et des femmes et développement économique* : collectif, Gérard Tchouassi, Nangué Ngwen, Honoré Tekam Oumbe, Serge Temfack, revue internationale des sciences de l'organisation, 2018, N°5

<sup>27</sup> In *Le Monde*, Esther Duflo : « plus on aide les gens, plus ils sont aptes à sortir de la trappe de la pauvreté », propos recueillis par Laurence Caramel et Antoine Reverchon, le 3 janvier 2020

« Notre démarche au sein du Laboratoire d'action contre la pauvreté a consisté à (...) aller vers l'éducation, car nous savons que les pays où le capital humain est important croissent plus vite. »

**Cette analyse précise du rapport pauvreté/éducation rejoint notre analyse de terrain sur le fait qu'il faut une approche bidirectionnelle à savoir un appui financier par des microfinances et des sessions de renforcement de capacités (éducation à la gestion, à la citoyenneté, connaissance de la sexualité, gestion de la famille...), pour permettre aux femmes la pleine émancipation dans des territoires déclassés. Il est relevé par les Etats africains que les disparités entre villes et villages vont augmentant, du fait de l'accroissement de l'exode rural.**

#### **- l'autonomisation permet une amélioration de l'estime de soi**

Eléonore Dupré, en novembre 2012<sup>28</sup>, a publié un article qui relate l'expérience des GEF (groupes d'entraides pour favoriser l'empowerment<sup>29</sup>), des associations de femmes indiennes partageant une proximité géographique et des intérêts communs.

*Ce terme d'empowerment, c'est celui que nous utilisons également à la Cevaa, pour parler d'amélioration des connaissances, le renforcement de capacités, tant des femmes que d'autres groupes.*

Les résultats communiqués par Eléonore Dupré sont importants ; selon elle la vie matérielle et psychologique des femmes, a changé. Mieux, l'amélioration des conditions matérielles et psychologiques va bien au-delà, puisque les femmes peuvent désormais faire circuler la parole librement dans des forums et elles s'entraident via des programmes sociaux qu'elles-mêmes ont lancés. Mme Dupré fonde son analyse sur le rôle essentiel de l'appropriation personnelle par la femme de son projet, et note que « *la réussite du groupe d'entraide et ses bénéfices pour la femme reposent à la fois sur la viabilité du système de microcrédit, mais aussi sur le contrôle qu'exerce la femme sur le prêt* ». En effet, selon E. Dupré, la pression sociale mise sur les femmes du groupe garantit la solvabilité financière.

---

<sup>28</sup> In Cairn : De petits pas en pas de géant : le groupe d'entraide et « l'empowerment » des femmes des villages en Inde, Eléonore Dupré, 2012, page 14

<sup>29</sup> Le terme d'empowerment peut être défini comme un processus par lequel un individu ou un groupe de personnes accroit sa capacité à faire des choix et à transformer ces choix en actions et résultats voulus



Dans la revue Tiers Monde, **Houda Laroussi** dresse en 2009 le constat que le microcrédit est un outil important comme facteur d'émancipation : « *Les micro-crédits proposés aux femmes ont révélé leur capacité à s'émanciper et à prendre confiance en soi* ». (Ben Salem, 1998). »<sup>30</sup>

*Nous faisons nôtre ce constat qui est que les microcrédits sont importants dans la solution proposée aux femmes pour leur autonomisation, toutefois, si c'est un levier essentiel, ce n'est pas la finalité et il faut associer ce dispositif à d'autres éléments pour faire sortir les femmes à la fois de la pauvreté et de la précarité.*

#### 2.1.4 Une analyse des microcrédits en Afrique

**José Hipolito dos Santos** dans son livre : *les femmes au cœur du développement*<sup>31</sup> relate son expérience de terrain à Sao Tomé, en tant que consultant pour le BIT<sup>32</sup>. Il établit un diagnostic critique sur les modèles de développement qui sont mis en place par le gouvernement, appuyés par des ONG. Sao Tomé est un exemple de l'inadéquation des modèles de développement, totalement désincarnés de la réalité locale ; le projet pilote qu'il a étudié, visait à créer des coopératives pour les agriculteurs, en vue de réintroduire de l'agriculture vivrière afin que la population puisse avoir accès à des produits alimentaires diversifiés. Son analyse du travail des hommes sur ce projet, lui montre que la situation est mal gérée, aussi il a l'idée de placer les femmes au cœur du projet. Malgré leur absence sur le plan économique, il s'appuie sur la réalité de leur place centrale dans la vie domestique. José Hipolito propose alors de leur confier un rôle majeur dans le développement socio-économique de leur communauté, en leur permettant de créer des initiatives socio-économiques durables. Pour revaloriser la place des femmes, José Hipolito a l'idée de mettre en place des modules de formation qui les ont conduites à devenir forces de propositions et à prendre des initiatives. Ces modules de formation basés sur une méthodologie participative, incitaient les femmes à dialoguer, à écrire leurs expériences de vie et à mobiliser leur communauté pour trouver des solutions lorsque les problèmes se posaient. Tout ce travail a abouti à une prise de conscience par les femmes de leur capacité à se prendre en charge et a ensuite permis l'élaboration d'un « manuel de

---

<sup>30</sup> In, Revue Tiers Monde : in « femme et micro-crédit en Tunisie, le micro-crédit, outil de valorisation de la femme au sein de la famille ? », Houda Laroussi, n° 199, 2009/3, pages 501 à 516

<sup>31</sup> José Hipolito dos Santos : « les femmes au cœur du développement », l'Harmattan 2013, page 35 et suivantes

<sup>32</sup> BIT : bureau international du travail

la formation des femmes ». C'est un travail collectif de co-construction avec toutes les parties prenantes. Pour lever les résistances au changement un code de bonne conduite a été élaboré. Les changements observés tant au niveau qualitatif que quantitatif ont été pérennisés du fait de l'implication de chacun autour des projets des femmes, et de la bonne communication et formation autour des projets. C'est un élément essentiel que nous relevons et que nous voulons mettre en avant dans notre propre démarche et le *guide pratique des projets Cevaa*, que nous élaborons. La place centrale des femmes, avec ses proches impliqués pour une bonne réussite du projet.

## 2.2 L'ESS dans les pays africains et la réponse des Etats à la pandémie de la Covid-19, quels enseignements ?

Nous voyons émerger, dans de nombreux pays africains, tels le Cameroun ou le Togo (socles de notre étude), la prise en compte des concepts de l'économie sociale et solidaire et nous voulons nous servir de ce levier pour accompagner les femmes dans leur autonomisation.

**Jean Gatel**, dans son ouvrage paru en 2020<sup>33</sup>, note au chapitre 11 que « *L'économie sociale est en train de bourgeonner, un peu partout à travers le monde, sous des vocables très différents. Les sommets africains sur la problématique de l'économie sociale et solidaire se multiplient (...). C'est en grande partie sur le continent africain que se joue le destin mondialisé de l'économie sociale et solidaire... Au dernier sommet de Diamniadio, en octobre 2019, l'omniprésence des femmes engagées dans des entreprises solidaires a été pour moi une révélation.* ».

### 2.2.1 Economie sociale et solidaire au Cameroun

Au ministère en charge de l'Économie sociale, un texte de loi sur l'Économie sociale et solidaire (ESS) a été élaboré en 2010, mais hélas il n'est toujours pas voté à l'Assemblée nationale. Au niveau gouvernemental, l'ESS jouit déjà d'une reconnaissance. Mais pour les acteurs de l'ESS, il faut faire mieux. « *Nous attendons du gouvernement qu'il apporte un cadre. Un appui à l'ESS pourrait permettre une évolution rapide des activités menées*

---

<sup>33</sup> In *L'économie sociale et solidaire, un nouveau modèle de développement pour retrouver l'espoir*, Libre et Solidaire, 2020, page 143 et suivantes

*dans ce secteur qui touchent tous les domaines économiques».*<sup>34</sup> L'appui réel que représente l'économie sociale et solidaire pour les pays qui l'ont expérimenté, par exemple le Canada et le Brésil dont parle cet article, a entraîné une volonté politique au Cameroun, d'inclure cette nouvelle forme d'économie dans un plan stratégique national. Pour autant, même si de réelles avancées ont été démontrées, la mise en place est trop lente déplore les nombreux acteurs du secteur, qui ne se sentent pas suffisamment soutenus par les autorités camerounaises dans leur démarche d'amélioration des conditions de vie des populations.<sup>35</sup>

### 2.2.2 Economie sociale et solidaire au Togo

Au Togo, l'économie sociale et solidaire se met en place.<sup>36</sup> « *L'un des leviers de réduction de la pauvreté est la promotion de l'entrepreneuriat à la base, un*



*entrepreneuriat social ou communautaire qui allie la génération de profits à des bénéfices / des retombées pour la communauté tels que l'accroissement des revenus pour les plus démunis et la création d'emplois pour les jeunes. Le Togo milite*

*donc pour une approche participative et inclusive dans une dynamique de responsabilité partagée.* »<sup>37</sup>

En résumé, pour les deux pays étudiés, la volonté politique est présente, l'analyse faite des besoins est pertinente. Toutefois, les actions concrètes en nombre, manquent encore, pour permettre de réduire drastiquement la proportion de ce secteur informel, qui

<sup>34</sup> In, African Business Journal, 6 février 2019 : « Cameroun : l'économie qui cherche sa voie »

<sup>35</sup> In RECMA (revue internationale de l'économie sociale), « Au Cameroun, dans la loi et sur le terrain, l'ESS se développe ».

<sup>36</sup> In, République du Togo, site officiel du gouvernement : <https://www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Economie/Coalition-de-l-economie-sociale-et-solidaire>

<sup>37</sup> In site officiel du Ministère de l'Economie togolais, Mme la Ministre Tomegah Dogbé

rappelons-le représente près de 90% des emplois ; la majorité étant occupée par des femmes.

### 2.2.3 La pandémie Covid-19 ou comment de nouvelles règles s'imposent

Dans un article du Monde, paru le 30 juillet 2020, « *construire une santé en commun devient un impératif moral, éthique, démocratique* », <sup>38</sup> les auteurs notent que la pandémie impose de nouvelles règles plus éthiques, sur la gestion de la santé, et plus largement le service apporté aux individus fragiles. Une réflexion urgente est nécessaire selon eux, puisque la pandémie, mondiale, impose ses règles. Ainsi, depuis 2014, le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, travaille à une résolution pour un fonctionnement juridique international contraignant les entreprises, les Etats, à renforcer le volet éthique dans la prise en charge des populations. Le site de l'AFD <sup>39</sup> a publié régulièrement des articles liés à la pandémie de Covid-19. Un article du 10 juin dernier intitulé « *Covid-19, les institutions de microfinance font de la résistance* » met l'accent sur la réorganisation urgente que ces institutions ont entreprise, et notamment des dispositifs spécifiques de soutien ; l'objectif central est de préserver le microcrédit, qui « *s'il est pratiqué par des institutions responsables et performantes, est un réel levier de réduction de la pauvreté et de développement économique* ». <sup>40</sup>

La pandémie a rebattu les cartes et a un impact majeur sur les plus pauvres, et notamment les femmes ; de fait, le secteur informel est très touché, et cela veut dire que les microprojets sont fortement pénalisés : « *Dans les villes, les mesures de confinement, les fermetures des marchés et autres lieux publics ont fortement perturbé un secteur informel qui fait vivre l'immense majorité de la population : vendeuse de brochettes... petits commerçants...* ». Les individus de ce secteur, peu structuré et par essence-même invisibles, sont les premières victimes de cette pandémie. <sup>41</sup> Le même constat est dressé dans un article précédent, dès avril 2020, dans lequel **Bénédicte Manier**, dans Alternatives Economiques <sup>42</sup> souligne que des millions de travailleurs africains subissent de plein fouet la crise sanitaire qui risque de les paupériser encore davantage. Bien

---

<sup>38</sup> Le Monde, 30 juillet 2020, Jean-François Alesandrini, Benjamin Coriat, Stéphane Leyronas

<sup>39</sup> AFD : Agence Française du Développement

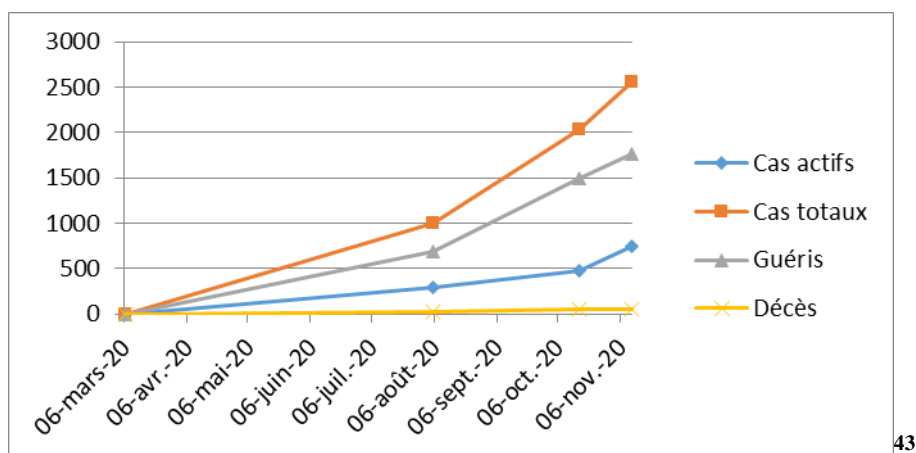
<sup>40</sup> In AFD, « Covid-19 : les institutions de microfinance font de la résistance », publié le 2 juillet 2020

<sup>41</sup> In Alternatives Economiques, « Afrique : quand le Covid masque la faim », Antoine de Ravignan, 29 mai 2020, N° 402

<sup>42</sup> In Alternatives Economiques, « Coronavirus : triple peine pour le secteur informel », 9 avril 2020

entendu les femmes sont les premières victimes, étant majoritaires dans la représentation du secteur informel en Afrique.

### Cas Covid-19 recensés au Togo



43

#### 2.2.4 Quels enseignements ?

**De tout ce qui précède nous voulons noter les éléments marquants pour nous servir de base de préconisations.**

##### - La solidarité pour sortir des crises

Dans une tribune du Monde, publiée le 24 mai 2020<sup>44</sup>, **Bruno Clément-Bollée** s'interroge sur l'impact de la crise du coronavirus sur le secteur informel en Afrique. Il note que les petits métiers non déclarés représentent 80% à 90% de l'activité du continent. Notre projet d'autonomisation des femmes se situe tout à fait dans ce secteur d'activité et s'est vu fortement impacté. Pour Clément-Bollée, la crise du coronavirus est l'occasion de changer de modèle. « *Dans cette crise, l'Afrique a su trouver avec intelligence et pragmatisme les solutions efficaces pour limiter la casse de façon spectaculaire. Mieux, elle a fait preuve d'une solidarité exemplaire, montrant au passage un bel exemple de gestion communautaire, digne et responsable...* ». La part majeure de l'informel dans l'économie des pays d'Afrique et cette force invisible, négligée par les Etats sera selon Clément-Bollée la solution pour « *rebâtir l'activité économique et répondre au défi social* ».

<sup>43</sup> Cas Covid recensés au Togo depuis le début de la pandémie, sources EMT, 10 novembre 2020

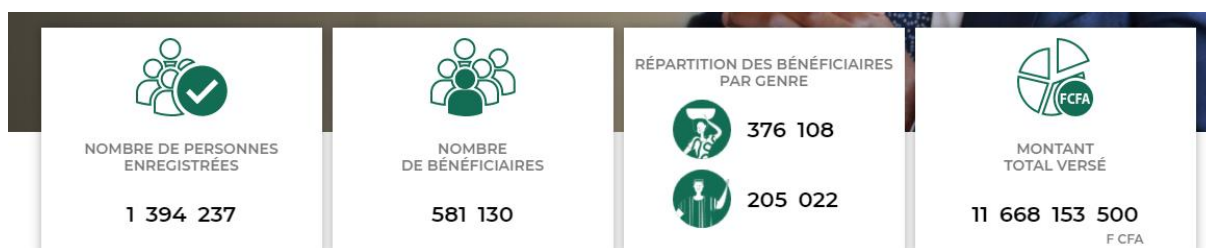
<sup>44</sup> In Le Monde : « l'heure est propice à se saisir du secteur informel pour refondre l'économie de l'Afrique », par Bruno Clément-Bollée, 24 mai 2020

## - La formation pour sortir de la crise

**Bruno Clément-Bollée** ajoute que les Etats commencent à prendre la mesure de cette valeur importante de l’informel et par des systèmes d’accréditation et de valorisation de l’activité tentent d’y donner un caractère formel (délivrance de diplôme officiel après une formation). L’Etat s’engage à reconnaître les activités informelles comme des métiers reconnus, s’obligeant alors à protéger les salariés, à encadrer et à valoriser ces métiers. « *Ainsi ce processus a permis de transformer la débrouille informelle de départ en activité économique durable génératrice de revenus, valorisée pour l’intéressé, sécurisée pour sa famille et reconnue par l’Etat* » **Chacun convient que réfléchir à revisiter l’informel est aujourd’hui prioritaire et urgent si l’on veut agir en profondeur pour améliorer les conditions sociales.**

## - Appui gouvernemental : Novissi, une réponse rapide à la pandémie au Togo<sup>45</sup>

Le gouvernement togolais, avec l’appui de l’AFD (Agence Française de Développement) a réagi rapidement face à la précarisation du secteur informel, du fait de la pandémie et a mis en place une plateforme d’aide : Novissi.



(Sources 31. 10. 2020)

Une convention de 3 millions d’euros a été signée entre l’AFD et le Togo, le 30 juin 2020. Ce dispositif d’accompagnement social propose une aide financière d’urgence à des populations rendues vulnérables du fait de la crise sanitaire, particulièrement les travailleuses et travailleurs du secteur informel. Déployé dès avril 2020, ce programme de transferts monétaires verse les fonds via mobile money. « *Ainsi, un revenu de remplacement a été mis à la disposition de plus de 560.000 acteurs du secteur informel et ayant perdu ou risquant de perdre leur revenu en raison des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation du coronavirus. Pendant deux mois,*

<sup>45</sup> <https://novissi.gouv.tg/>

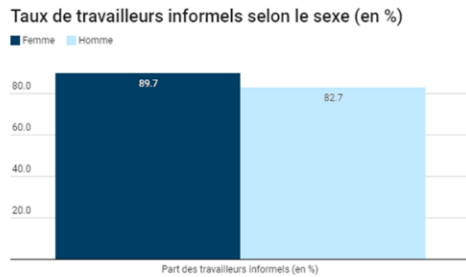
*jusqu'à l'allègement des mesures restrictives par les autorités togolaises le 8 juin, plus de 11 milliards de FCFA ont été ainsi distribués par le Gouvernement en appuis mensuels : 12 250 FCFA pour les femmes et 10 500 FCFA pour les hommes, par des virements effectués tous les 15 jours. Ces fonds, une fois versés, ont pu être utilisés par les bénéficiaires, sensibilisés à privilégier les transactions électroniques, pour leurs dépenses quotidiennes ». Novissi a constaté que les femmes sont bénéficiaires à 65%. Accessible à tous dans des délais très courts, il a allégé la charge souvent importante laissée aux femmes pour s'occuper des personnes dépendantes du foyer.*

### **2.3 Autonomisation des femmes et économie informelle, les limites, quels enseignements pour la suite ?**

Un rapport publié par l'OIT<sup>46</sup> en 2018 fait le point sur l'emploi informel en Afrique. Le constat général est que le phénomène reste encore omniprésent partout sur le continent. Ainsi, en 2018, 76% des emplois ne sont soumis à aucune législation nationale, ne font l'objet d'aucune imposition sur le revenu et ne font l'objet d'aucune protection sociale. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, l'emploi informel représente respectivement 92,4% et 91% de l'emploi global, tous secteurs confondus. (92.8% au Togo et 90.9% au Cameroun). S'ils sont effectivement occupés, les moins diplômés évoluent en grande majorité dans le secteur informel. Tout comme le sexe, l'âge est également un facteur qui influe sur les risques d'occuper un emploi non déclaré. Ainsi, la période entre 30 et 54 ans est la plus favorable à l'emploi formel. Tandis que les plus jeunes et les plus de 55 ans sont bien plus susceptibles de travailler dans l'informel. Enfin, comme le montre le graphique, le taux d'occupation d'un emploi informel par les femmes est supérieur de 7 points à celui des hommes.

---

<sup>46</sup> OIT : Organisation Internationale du travail <http://www.ilo.org/global/lang-fr/index.htm>



47

### 2.3.1 Le microcrédit aide les femmes à sortir de la pauvreté mais ne suffit pas à les sortir de la précarité

**Catherine Baron**, dans un article de la Revue Tiers Monde<sup>48</sup> montre la volonté politique d’ancrer les politiques de développement menées par les Etats dans plus d’économie sociale et solidaire. *Le caractère informel de certaines initiatives pourrait aussi pâtir de cette volonté de formaliser les pratiques économiques.* Mme Baron montre dans cet article, le fait paradoxal que les politiques publiques en matière d’économie sociale fragilisent le secteur de l’informel sans apporter de solution adéquate pour construire un autre modèle : « *Dans quelle mesure une réelle co-construction des règles sera-t-elle envisageable et pourrait-elle les préserver de toute tentative d’instrumentalisation ?* ». (page 339).

*Il est urgent d’inventer un autre modèle, plus respectueux des femmes, qui prenne en compte les réalités de terrains, mais permette aux femmes exerçant une activité économique, que celle-ci soit formalisée avec des cotisations et des droits (santé, retraite, chômage...).*

### 2.3.2 Le microcrédit peut avoir des effets pervers

**Toutefois, le microcrédit peut aussi s’avérer délétère si la prise en compte des femmes n’est pas au cœur du projet, et si la volonté d’autonomisation n’est pas au centre.**

<sup>47</sup> In Site internet Jeune Afrique, le 10 novembre 2020

<sup>48</sup> In, Revue Tiers Monde, « Transfert du concept d’économie solidaire en Afrique francophone : paradoxes et atouts », n° 190, 2007 (pages 325 à 342)



## La place de la femme dans la famille est parfois malmenée

Un frein que Mme Dupré<sup>49</sup> a bien décrit, et que nous avons analysé dans le projet du Togo par exemple, est le fait que certains maris prennent ombrage de la réussite de leur femme et ne les soutiennent pas du tout dans la démarche de micro-entreprise : *« du fait de ces nouveaux revenus perçus par leur femme, certains maris ont tendance à réduire leur soutien financier au ménage. »*... Elle a même noté une augmentation des violences domestiques de 10%. Eléonore Dupré note également que sans concertation avec l'entourage de la femme, sa charge de travail va être accrue (puisqu'elle aura à gérer à la fois la famille et son entreprise). Du fait de ces constats, Mme Dupré propose plusieurs approches pour minimiser les risques et permettre aux femmes de gagner l'autonomie recherchée. Elle note que *« les pairs ont un rôle majeur à jouer, de -care- »*.

## Le rôle néfaste de certaines ONG

**Isabelle Guérin**<sup>50</sup> se pose la question du rôle de la microfinance pour les femmes, à savoir si c'est un facteur d'émancipation ou plutôt un moyen supplémentaire de subordination... Dans son rapport de 2007 intitulé *la finance pour tous*, la Banque Mondiale réaffirme un argument déjà ancien : la microfinance améliore le bien-être des femmes et de leurs familles (World Bank 2007, p 123). Il semble toutefois, selon Isabelle Guérin que l'avis mérite d'être nuancé. Elle pointe du doigt le changement quasi nul pour l'émancipation des femmes et accuse même la microfinance d'être néolibérale et patriarcale. *« En misant sur l'émancipation des pauvres par le marché... la microfinance contribuerait à légitimer une vision économique et individuelle de la pauvreté et un désengagement de l'Etat... La microfinance aurait pour principal effet d'alourdir le quotidien des femmes et leur charge de travail gratuit... »*. Isabelle Guérin se base sur des travaux réalisés en Inde qui montrent que *« le microcrédit réduit la vulnérabilité des ménages mais n'améliore pas la situation des femmes »*, ceci notamment parce que *« les bénéfices tirés du microcrédit leur échappent faute de contrôle sur le patrimoine du ménage »*. **Cette assertion rejoint la préoccupation d'Eléonore Dupré.**

---

<sup>49</sup> In Cairn : De petits pas en pas de géant : le groupe d'entraide et « l'empowerment » des femmes des villages en Inde, Eléonore Dupré, 2012, page 14

<sup>50</sup> In Travail, genre et sociétés, 2011 (n° 25) : « les Effets insoupçonnés de la microfinance », pages 61 à 79

De plus, Isabelle Guérin est très critique vis-à-vis des ONG qui aident les femmes : « *Sur le terrain étudié, la relation entre les ONG de microfinance et leurs clientes peut être qualifiée de domination. Les femmes, si elles veulent bénéficier des services de microfinance, sont sommées de se plier à des exigences multiples.* ».

**Cet élément me semble particulièrement marquant pour notre étude et le cahier des charges que nous avons en tant qu'association qui œuvre dans le soutien aux femmes, et qui lutte pour leur émancipation. Si les femmes sont seulement des bénéficiaires, elles ne sont pas impliquées suffisamment pour que leur vie soit transformée. Tout notre travail à la Cevaa veut s'appuyer sur des porteuses de projets, et notre rôle se borne à un appui financier et à un contrôle de l'opérationnel. Toutefois, l'interpellation d'Isabelle Guérin est à prendre en compte et à bien anticiper au moment où nous sommes en contact avec les porteurs de projets.**

Guérin note l'effet pervers de certains projets. « *De ces microfinances émergent souvent des femmes devenues leaders, mais hélas leur assise locale n'aura pas forcément la capacité de changer les choses pour les femmes les plus marginalisées et l'on observe même parfois une réinstauration de la domination.... Au niveau des territoires locaux, les associations qui font de la microfinance s'en servent pour asseoir leur contrôle sur la population locale, et bien souvent avec la complicité des Etats. Les femmes leaders sont le bras armé des hommes pour perpétuer le clientélisme local et les systèmes de patronage* ».

**A ce stade de l'étude, il ressort que l'autonomisation des femmes doit être une démarche coordonnée de différents acteurs, avec les femmes au centre du dispositif, qui élaborent l'activité qu'elles ont envie de mener et se font aider par des associations. Il est impératif que cette démarche soit connue au niveau de l'Etat, et reconnue par les partenaires locaux. La formation est également un volet crucial qui permettra par des études de cas pratiques par exemple, de minimiser les écueils qu'ont connus certaines initiatives.**

De ce fait, la troisième partie de ce mémoire s'attachera à développer de nouveaux outils pour améliorer notre prise en charge de l'autonomisation des femmes en Afrique et construire des démarches qui aident les femmes à sortir de la pauvreté et de la précarité, aux côtés des politiques publiques et des associations locales ; notre démarche est pleinement ancrée dans l'économie sociale et solidaire, et elle se veut co-construite avec

les territoires, les acteurs locaux, les pouvoirs publics. **Michel Rocard**<sup>51</sup> ne s'était pas trompé en disant qu'« *il n'y aura de cadre pour le développement en Afrique, que dans l'émergence institutionnelle d'une capacité africaine autonome de dialogue, de négociation et de choix* ». Les gouvernements africains, aux côtés des acteurs de la société civile ont un rôle prédominant à jouer dans la dynamique d'amélioration des conditions de vie de leurs concitoyennes.

---

<sup>51</sup> In Revue Internationale et Stratégique : quels nouveaux outils pour repenser le développement de l'Afrique ?, n° 46, propos recueillis par Franck-Emmanuel Caillaud et Fanny Chabrol, 26 février 2002

## Chapitre trois

### Comment le travail des associations de l'ESS doit-il se structurer pour mieux œuvrer à l'autonomisation des femmes ?



52

Les préconisations que nous portons dans ce troisième chapitre sont de deux ordres : un ancrage territorial et social et l'appui à l'utilité sociale par des renforcements de capacité des femmes, mais aussi des actions de sensibilisation des populations adjacentes au projet. En effet, les projets que nous finançons sont des projets d'activités génératrices de revenus, et nous voulons renforcer la visibilité de la dynamique d'économie sociale et solidaire dans ces projets.

#### Préalable impératif

**Il faut que les femmes élaborent les projets ancrés dans un collectif reconnu juridiquement.**

Un préalable, qu'il faudra rendre impératif est de s'assurer que les bénéficiaires ne sont pas des personnes cooptées, mais bien les actrices, les demandeuses initiales, les instigatrices des projets.

---

<sup>52</sup> In Castalie (Novembre : mois de l'ESS)

Reposant sur l'utilité sociale et la solidarité, l'économie sociale et solidaire a ceci de particulier qu'elle est basée sur les personnes ; ce sont les personnes qui se mobilisent elles-mêmes pour résoudre leurs problèmes.

**Avant même de réfléchir à comment aider les femmes dans l'autonomisation**, il est primordial de s'assurer que les femmes qui vont bénéficier de cet appui sont à la base du projet, sont les instigatrices et les réalisatrices de leurs propres projets. Nous avons vu au chapitre 1, les écueils que représentent des projets « construits » pour des femmes, mais dont elles ne sont pas les instigatrices, et ce même pour des projets très réfléchis.

## **1. Préconisation °1- Ancrage territorial et social (ESS)**

*« ...Dans la diversité de leurs formes, les entreprises de l'ESS se mobilisent pour remettre l'humain au cœur de l'économie et répondre aux grands défis de la société...<sup>53</sup> »*

De nombreux engagements internationaux appuient l'autonomisation économique des femmes, notamment le Programme d'action de Beijing, voté en 1995, et qui décline 22 mesures pour des actions concrètes en faveur de l'autonomisation des femmes. *ONU femmes* a par ailleurs fait le constat en 2012 que l'autonomisation économique des femmes s'ancre dans l'égalité des sexes ; cette égalité contribuant de manière significative au développement économique et social durable.

**Cette volonté de placer la femme au cœur du dispositif, c'est la conception que nous partageons à la Cevaa, lorsque nous parlons d'autonomisation des femmes. Mettre la femme au cœur du dispositif pour lui permettre de prendre en charge son identité. Mettre la femme au cœur du dispositif pour qu'elle s'approprie sa vie, qu'elle assimile son droit de disposer d'elle-même et de mener ses propres actions.**

**Le défi pour la Cevaa, est d'accompagner cette démarche, pour un résultat tangible et pérenne.**

**Pour réussir, les enseignements du chapitre 2 nous montrent qu'il faut une démarche globale, qui intègre différents acteurs et non pas les femmes seulement, et que cette démarche s'inscrive dans la volonté politique des Etats et dans les projets**

---

<sup>53</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/economie-sociale-et-solidaire>

**à la base. Gardons en tête que la réussite de ces projets d'autonomisation c'est d'être un vecteur d'émancipation des femmes !**

### **1.1 Modèle économique adapté**

En premier lieu, des enseignements retenus, **il faut obligatoirement inscrire les projets d'autonomisation des femmes dans une démarche soit associative soit coopérative.** Il nous semble important d'aider les femmes, porteuses de projets, à choisir un modèle économique qui entre dans une démarche d'ESS. Ce modèle économique doit permettre aux femmes de développer leur activité commerciale, d'être reconnues dans un territoire, dans une région, dans un pays. Le modèle économique s'appuie sur les lois du pays. Le statut juridique que les femmes vont choisir, par exemple la Coopérative, leur permettra d'avoir une représentation juridique solide, et d'inscrire leur projet dans une action sur le long terme.

Le fait de choisir un modèle économique établi, permettra de s'engager avec les femmes dans une démarche de reconnaissance de l'activité, et ce faisant, luttera contre les activités du secteur informel. Pourquoi ? Parce que le secteur informel, s'il permet des gains rapides et assure aux familles des revenus, ne permet pas que les femmes aient un statut ni des droits (au chômage, à la santé, à la vieillesse...). Le but premier est d'accompagner l'autonomisation par une reconnaissance légale.

### **1.2 Coopération avec l'Etat et renforcement de la couverture sociale (CSU) entre autres**

Nous avons vu au chapitre 2, que les Etats du Togo et du Cameroun, ont comme souci majeur, la lutte contre le secteur informel, en ce qu'il est précaire pour les femmes et qu'il ne permet pas de construire un avenir sur des bases solides. Bien entendu, ces Etats sont financièrement fragilisés par le secteur informel important, rappelons qu'au Togo, c'est plus de 90% des travailleurs qui occupent un emploi informel. Cependant, au-delà du recouvrement de l'impôt, c'est vraiment la question de la protection sociale qui est mise en avant. Si les employés du secteur informel ont besoin de soins médicaux, ils n'ont aucune couverture sociale et doivent payer les frais jusqu'au dernier centime.

Ces deux pays ne sont pas égaux en termes d'accès au crédit pour les femmes, et le Togo propose beaucoup plus d'accompagnement que le Cameroun.

Les Etats, aux côtés de l’OMS, ont la volonté d’offrir aux populations la Couverture Santé Universelle (CSU).<sup>54</sup> Comme le décrit bien l’article, paru dans le Monde en juillet 2019 : « *Trois systèmes sont alors possibles. Soit un financement assuré par les taxes, soit un financement basé sur les cotisations sociales, soit un financement basé sur une cotisation volontaire, c’est le système assurantiel ou celui des mutuelles communautaires.* »

Cette question de prise en charge sociale est cruciale dans les pays d’Afrique, et elle est au cœur du projet d’autonomisation des femmes lorsque nous les accompagnons. Bien entendu, c’est un lien indirect, puisque la première conséquence de l’autonomisation des femmes est l’augmentation des revenus du ménage, mais cette amélioration des revenus permet si elle s’inscrit dans un projet formel, de cotiser aux différentes caisses sociales. Ce paiement assurera alors à la femme, et à ses enfants, la gratuité des soins de base (c’est le cas au Togo ou au Cameroun, mais cela est différent dans chaque pays). Ainsi, la sortie de la précarité, provient du fait que le projet de la femme se place dans une économie formelle. Cet élément est fondamental pour nous qui voulons donner aux femmes la capacité de se prendre en charge. Encore trop souvent, les projets que nous finançons se « cantonnent » à aider les femmes à développer une petite activité de subsistance, sans chercher à asseoir cette activité dans une démarche plus globale. Le but de cette étude, et de permettre à la Cevaa, pour les prochains projets financés, de s’assurer que la sortie du secteur formel est recherchée.

Les lectures effectuées ont vraiment mis l’accent sur le fait que l’autonomisation veut dire une prise en charge holistique de la femme, et implique de lui donner tous les moyens pour sortir de la pauvreté, de la précarité, et à l’aider à être debout, comme citoyenne.

Ensuite, si nous voulons que l’autonomisation des femmes que nous soutenons soit une réussite, il est nécessaire de s’associer à l’effort collectif du terrain pour permettre aux femmes d’inscrire leur projet dans un développement local, territorial et national.

### **1.3 Solidarité dans l’environnement social direct**

#### **1.3.1 Le groupe social et le « care »**

Un environnement sans violence est nécessaire pour que le projet des femmes puisse se réaliser dans de bonnes conditions. Ainsi, lors des formations, les droits des femmes seront réaffirmés et le soutien que la communauté locale pourra apporter sera recherché,

---

<sup>54</sup> [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/07/10/en-afrique-la-couverture-sante-universelle-est-un-enjeu-moral\\_5487837\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/07/10/en-afrique-la-couverture-sante-universelle-est-un-enjeu-moral_5487837_3212.html)

prioritairement par la création d'un cadre apaisé au sein duquel la femme pourra évoluer professionnellement. C'est d'ailleurs une des recommandations de Mme Dupré (cf. chapitre 2) lorsqu'elle parle de la communauté comme –care-.

### **1.3.2 Dégager du temps pour soi**

Cet effort collectif passe par un appui intergénérationnel qui permettra aux femmes de dégager du temps pour leur nouvelle activité : les tâches domestiques devront être réduites par des prises en charges extérieures, par exemple, les enfants surveillés par les grands-parents. Lors de visites sur le terrain, plusieurs personnes ont mis l'accent sur la gestion du temps et l'effort que l'on demande aux femmes, en plus de leur quotidien déjà chargé. Il faut impérativement discuter ce point avec les femmes, et trouver une solution qui permette aux femmes de mener leur activité, et se faire aider pour alléger leurs tâches quotidiennes.

### **1.3.3 Accompagnement des paroisses**

La solidarité inter paroissiale est à renforcer, puisque les paroisses dans lesquelles se déroulent les actions de terrain, peuvent s'impliquer, en temps, financièrement, et en accompagnement psychosocial. La volonté d'associer les paroisses relève de la démarche d'ancrage social et nous pouvons relever que c'est une dimension que les Eglises portent déjà à différents niveaux. Cependant, l'accompagnement des paroisses lorsqu'il existe n'est pas toujours bien orienté. Toujours empreint de bonne volonté, la démarche reste néanmoins fragile et si l'on veut qu'elle atteigne vraiment le but recherché, il faut un cahier des charges qui décrive les enjeux, les objectifs. Les paroisses peuvent être un grand support si toute la démarche est réfléchie et encadrée par des professionnels (par exemple des psychologues ou des travailleurs sociaux). Le but est vraiment que les femmes soient entourées lorsqu'elles créent des projets, et soient soutenues dans leurs démarches (par exemple les inscriptions légales) pour créer les conditions optimales de développement du projet. Dans le cas d'une coopérative l'appui paroissial pourra prendre diverses formes dont un appui financier et logistique par exemple. Nous préconisons, en tout cas, que les paroisses s'impliquent pour que les femmes soient entourées et reconnues dans ce qu'elles entreprennent.



### **1.3.4 Créer les conditions idéales pour que les femmes travaillent en dehors de leur foyer**

Dans le guide pratique que nous sommes en train d'élaborer, un volet incitatif à la création d'une crèche communautaire sera développé. Si nous souhaitons améliorer les conditions de vie des femmes et des familles, il est nécessaire de tenir compte de l'environnement de ces femmes. Ainsi, pour développer une activité, certaines femmes auront besoin de confier leurs enfants à une crèche. Au Bénin par exemple, l'association partenaire a ouvert une crèche récemment. C'est une recommandation que nous pourrions systématiser dès lors que les femmes ont des enfants en bas âge.

### **1.3.5 Caution solidaire : encourager les femmes à s'entraider**

Les enquêtes ont montré que faire travailler plusieurs femmes ensemble était un gage de réussite et d'entraide. La visibilité sera meilleure dans le village. Cela ressort pleinement des projets suivis au Cameroun. L'emprunt sera remboursé plus vite s'il est solidaire et les femmes se sentent en responsabilité. Notons également que les gouvernements recommandent de mener des projets en commun pour créer de la dynamique positive dans les territoires.

*« De nombreux exemples et travaux montrent que la résilience d'un territoire est nettement liée à la capacité de ses acteurs à faire réseau. »<sup>55</sup>*

Cette préconisation sera reprise dans le guide pratique et sera appliquée pour les nouveaux projets, chaque fois que cela sera possible. (Il est parfois des disparités trop grandes entre les activités, ou les conditions de vie des femmes, qui peuvent représenter un écueil [cf. chapitre 1]).

## **1.4 Appui légal**

Nous avons relevé que l'impact territorial direct est visible dès le montage du projet, surtout si plusieurs femmes se mettent ensemble pour monter un projet et créent une tontine (association collective d'épargne). L'impact territorial est au cœur du dispositif de l'ESS, puisque l'analyse tend à démontrer que si on veut améliorer la condition de vie

---

<sup>55</sup> In Raisonance, n°15, page 13, Christiane Bouchart, ESS : un levier pour des territoires résilients, innovants et coopératifs

de populations sur un territoire, il faut renforcer le maillage. Ce maillage peut prendre diverses formes, mais il passe toujours par des synergies d'action entre des personnes avec des objectifs communs, et s'appuie aussi sur une gestion partagée de ce territoire.

La place fondamentale du volet législatif est primordiale. Il faudra donc que les projets d'autonomisation des femmes s'appuient et se revendiquent des lois des pays. Rappelons que l'économie sociale est inscrite dans les lois du Cameroun et du Togo et qu'à ce titre, les femmes doivent utiliser la dimension ESS pour renforcer leur projet et le bâtir sur un socle stable et reconnu.

### **1.5 Montant minimal pour le premier financement du projet**

La préconisation dans ce domaine est de bien évaluer la faisabilité du projet, le taux d'intérêt demandé aux femmes, le montant minimal pour démarrer sereinement... Nous avons relevé que pour certains projets, au Togo notamment, l'apport initial trop faible ne permet pas aux femmes d'avoir un projet de grande envergure.

### **1.6 Mise en place d'une gouvernance partagée**

Nous avons vu que les projets d'autonomisation des femmes, s'ils sont bien construits, permettent aux femmes de créer des Coopératives ou des associations de production, voire des entreprises, pour développer et pérenniser leur activité.

Nous pensons que dans ces structures juridiques adaptées, la gouvernance démocratique est un levier pour réussir. En effet, les femmes ont toutes des capacités à avoir un avis constructif et proactif et le mode de gouvernance 1 personne = 1 voix que nous retrouvons dans l'associatif ou le coopératif est un bon moyen d'autonomisation. Nous pouvons nous appuyer sur le fonctionnement de la structure sociale africaine qui est un atout en ce sens que la gestion du village ou de la famille a toujours une dimension collégiale. Aussi, la préconisation est le recours systématique à une gouvernance partagée.

Nous avons vu que dans les projets au Cameroun, menés par le DUFCA, la gouvernance démocratique, et la création de petites entités en cogestion, ont montré une nette amélioration de la gouvernance locale et une meilleure prise de conscience de tous les acteurs de la région.

De même, au Togo, les derniers rapports ont mentionné la volonté des porteuses de projets, de se fédérer en petits groupes, avec une gouvernance partagée, ces petites associations ayant pour principal attrait de fournir des documents officiels aux femmes.

L'appui à une gouvernance partagée, peut se faire aussi au sein des communautés de base, et dès lors que les femmes se positionnent et sont reconnues, leur parole compte et elles peuvent être associées aux décisions.

## **2 Préconisation n°2 : renforcer l'utilité sociale**

Cette préconisation se décline en plusieurs offres de formation novatrices à mettre en place pour l'amélioration de l'estime de soi des femmes et l'amélioration des performances économiques. Nous nous attachons ici uniquement aux femmes, mais les actions de sensibilisation pourront toucher tous les groupes (enfants en particulier).

L'utilité sociale si elle est recherchée, vise en premier lieu l'utilité que le projet va être pour la femme, dans son village, dans son environnement, et dans sa famille. Or, nous préconisons que l'utilité sociale vise aussi la collectivité locale. Plus nous renforcerons la place de la femme, et affermirons son autorité au niveau de sa famille, de son village, plus nous aurons de chances que les projets que ces femmes portent, aient une assise locale et permettent d'améliorer les conditions de vie du groupe.

Nous avons vu que lorsque nos partenaires locaux nous soumettent des projets d'autonomisation des femmes pour financement, le volet renforcement de capacités est toujours présent ; toutefois, certains projets se cantonnent à des formations basiques de gestion, et ne prennent pas en compte tous les besoins des femmes pour gérer leur petite entreprise, et affermir leur position sociale, en vue d'une réelle autonomisation.

Nous voulons donc réaffirmer que les formations sont nécessaires et incontournables, que sans une formation adaptée, notamment sur l'estime de soi, les femmes auront du mal à valoriser leur travail.

Les formations pratiques donnent des outils légitimes aux femmes pour leur permettre d'asseoir leur confiance en elles et d'aller mieux communiquer à l'extérieur. De plus, l'appui en microprojet pour l'autonomisation permet également, si formation il y a eu, que les femmes s'engagent ensuite dans des activités à l'extérieur de leur projet, activités de plus grande envergure par exemple.

Doit-on mettre des critères pour attribuer des places aux femmes qui souhaitent intégrer un programme d'autonomisation ? (âge, régime matrimonial, enfants ?). Certains porteurs de projets que nous accompagnons ont priorisé l'accès aux femmes selon des critères socio-économiques ; cependant, ces projets sont encore en phase pilote et il est difficile d'évaluer d'ores et déjà les retombées positives d'un tel choix. Peut-être une gestion simplifiée et une meilleure cohésion du groupe ? cela sera à évaluer à moyen terme.

Il est ressorti des entretiens sur le terrain, également, que l'activité importe peu ; en fait c'est vraiment l'ancrage de l'activité dans un volet économique qui prime.

**Les formations, ou renforcement de capacités que nous préconisons de mettre en place, seront interactives et incluront des études de cas à analyser pour bien contextualiser son projet et s'appropriier tous les contours. Les femmes formées intégreront, si elles le souhaitent, un réseau de femmes « autonomisées », et elles pourront alors partager leurs expériences à d'autres femmes qui veulent lancer leur activité.**

**Ces formations veilleront à créer un cadre de travail sécurisé qui permette aux femmes d'apprendre et de partager en toute quiétude.**

## **2.1 Formation aux techniques de gestion**

### **- Formation en gestion de projets, gestion d'un petit commerce, prévisions financières...**

Ce module est déjà intégré dans tous les projets d'autonomisation des femmes que nous suivons. Il sera standardisé dans le guide pratique, et nous envisageons aussi de courts modules Zoom, disponibles aussi sur YouTube. Les grands axes du module sont la compréhension donnée aux femmes sur la gestion d'un petit commerce, une gestion de stock, une connaissance des encours et une formation a minima sur la trésorerie. Bien entendu, ce module va aussi s'attacher à donner des informations pratiques sur la microfinance, et les microprojets dont les femmes bénéficieront.

Un accent particulier devra être mis sur le « droit de gérance garanti », c'est-à-dire la capacité donnée aux femmes d'être pleinement en charge de leurs finances et de la gestion de leur projet. Le frein, bien décrit par Eléonore Dupré (cf. chapitre 2) est que si la femme

n'est pas pleinement responsabilisée, et officiellement en charge de son projet, les bénéfices générés peuvent être captés par le mari, ou la famille.

### **- Formation à la création et la gestion d'une coopérative, et apprentissage du travail en commun, création de partenariats**

A l'issue des différentes lectures, il apparaît comme primordial d'ancrer la stratégie d'autonomisation des femmes dans une démarche qui fasse sortir ces femmes de la précarité financière, mais également sociale. C'est d'ailleurs un des points d'ancrage ESS du projet. Notre capacité à permettre aux femmes de sortir de l'économie informelle est un des objectifs prioritaires et cela passe par la possibilité donnée aux femmes de se regrouper en coopérative ou autre forme d'entreprise, qui leur garantisse une existence légale, des droits sociaux et permettre d'inscrire cette autonomisation dans un long terme.

La formation devra s'orienter vers une bonne description des perspectives de travail en commun, par exemple sous forme de tontine ou coopérative, et l'intérêt que peut avoir ce travail en commun, au niveau du village, de la famille.

La création d'un réseau des femmes sera encouragée pour développer des partenariats, commerciaux ou sociaux, et inscrire durablement la femme dans son environnement.

### **- Formation à une production qualitative**

Le fait de se regrouper en coopérative va permettre d'être plus exigeantes en termes de qualité, du fait de l'apport financier sécurisé, et de l'appui logistique du modèle économique. Cette sensibilisation passera aussi par une petite étude de marché, pour connaître les besoins de la zone d'achalandage et de proposer une production adéquate. Nous préconisons en outre, une petite formation sur la valorisation de la production.

### **- Formation à l'entrepreneuriat et capacité d'innovation, (ODD 9)<sup>56</sup>**



Nos modules de formation devront intégrer également un volet sur la capacité d'entreprendre, la faculté d'initier des idées innovantes et de la porter jusqu'à la réalisation. Nous avons beaucoup de projets d'autonomisation des femmes qui portent sur la valorisation de l'artisanat local, ou de la cuisine, mais, avec tous les enjeux de développement durable et les conditions climatiques dégradées, nous voulons encourager les porteuses de projets

---

<sup>56</sup> In UN : Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

novateurs qui aident à prendre soin de l'environnement, et qui, de fait, s'inscrivent également sur la durée. Cela peut être des projets simples comme la gestion des déchets, ou plus complexes comme une agriculture plus durable. Ce volet rejoint l'Objectif de Développement Durable 9, par la volonté de donner à chacun la possibilité d'innover, de développer et promouvoir des nouvelles technologies.

*« L'innovation et les progrès technologiques ont une importance capitale dans la recherche de solutions durables aux défis économiques et environnementaux, tels que l'utilisation optimale des ressources et de l'énergie ».* Site internet de l'ONU.

**Nous avons vu au chapitre 2 que les « connaissances entrepreneuriales étaient un couloir pour le développement économique » du territoire.**

**- Formation en outils NTIC (paiements dématérialisés, site internet, vitrine virtuelle Facebook...)**

Ce module est une préconisation très importante que nous entendons développer avec l'appui de notre Responsable de la Communication. Nous avons remarqué, notamment lors de la pandémie, que le recours à la monnaie virtuelle a très bien fonctionné en Afrique, que cette capacité technologique est un outil des Etats Africains pour la gestion de la crise (cf. Novissi par exemple).

Des sites internet simples peuvent aussi permettre aux femmes de faire connaître leur production ; des pages vitrines Facebook jouent un peu le même rôle, tout en étant techniquement plus simple.

Ce constat de renforcement des NTIC lors de la pandémie, a été décrit récemment par l'ONU, sur son site, avec la volonté de renforcer des infrastructures résilientes. *« Les Technologies de l'Information et de la Communication sont au cœur de la riposte à la pandémie du Covid-19. La crise a accéléré le passage au numérique »*<sup>57</sup>

---

<sup>57</sup> In UN : rapport 2020 sur le financement du développement durable [Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation](#)

## 2.2 Formation à la préservation de l'environnement : sensibilisation et actions coordonnées

Les pays d'Afrique sont particulièrement touchés par les dérèglements climatiques ; un accompagnement des femmes dans la prise de conscience, l'appui à des projets novateurs est préconisé.

Cette sensibilisation visera à intégrer pleinement le projet soumis, dans l'économie sociale et solidaire, et corolairement rejoint les ODD 2030 et l'agenda 2063.

Les actions entreprises par les femmes pourront s'appuyer sur des projets de développement déjà construits qui sont nombreux dans les Eglises de la Cevaa.

La question centrale dans les villages, tels le tri des déchets, l'économie circulaire..., sont des outils qui pourront apporter une autre vision de la gestion de la cité, pour les femmes qui souhaitent s'impliquer.

## 2.3 Outils pour améliorer le savoir-être et l'estime de soi

### - Appropriation par les femmes de leur destin (éducation à la citoyenneté)<sup>58</sup>

Un renforcement de capacités en termes d'éducation à la citoyenneté nous semble également indispensable dans ce volet formation. L'éducation à la citoyenneté a été modélisée au niveau des Nations unies (UNESCO) et veut « *par son action, mettre à la disposition des apprenants de tous âges, les moyens de réfléchir à des problèmes à l'échelle mondiale et non pas seulement locale et de devenir des promoteurs actifs de sociétés plus pacifiques, tolérantes, inclusives, sûres et durables* ». C'est un des actes de l'Agenda 2030. Ce volet a toute son importance si nous souhaitons donner aux femmes le plus d'autonomie possible. Au Togo par exemple, nous pouvons nous appuyer sur une association partenaire qui œuvre pour le maintien de la paix et la réconciliation nationale (projet PAOET).<sup>59</sup> Le projet PAOET veut fédérer les énergies des différentes communautés religieuses du Togo, pour développer une citoyenneté responsable.

---

<sup>58</sup> <https://fr.unesco.org/themes/ecm>

<sup>59</sup> PAOET : programme d'accompagnement œcuménique des Eglises du Togo

Des renforcements de connaissance en matière de Droit (propriété, héritage, mariage...) sont recommandés, également parce que les femmes ne sont pas toujours en pleine connaissance de leurs droits, et ainsi ont du mal à les revendiquer.

### **- Empowerment, un module AEBA**

Depuis 1971, le cœur du vivre-ensemble à la Cevaa, tel qu'imaginé au moment de la naissance de l'association, a été ce que nous appelons l'animation théologique. Grand mot pour certains, mais qui en fait est un concept très modeste, qui est de permettre à chaque membre, à la base comme au sommet, d'avoir un avis notamment théologique et de l'exprimer. Ainsi, est née en 1996, ce que nous appelons la formation AEBA (Animation d'Etudes Bibliques Appliquées). Secrétaire général de la Cevaa, le **Dr Célestin Kiki**, dresse les grandes lignes de cette formation : *« le projet a pour but de corriger les lectures erronées de la Bible dont l'objectif, depuis longtemps, a consisté à maintenir la femme dans la soumission. En d'autres termes, il est question de redonner aux femmes les moyens qui leur permettent de lire la Bible avec d'autres -lunettes-, c'est-à-dire de manière à se prendre en charge, et à aborder efficacement les problèmes multiformes qui accablent, afin de leur permettre de participer activement à la construction et au développement de leur société. »*<sup>60</sup> La formation AEBA, telle qu'elle se déroule dès lors, est un séminaire d'immersion de 2 semaines par an pendant 3 ans, avec des femmes d'Eglises de la même région, autour de thématiques diverses regroupées en 3 items : la formation des formatrices, la production d'un petit matériel didactique et la mise sur pied d'un réseau de femmes formées.

**Au moment où nous réfléchissons à l'autonomisation des femmes dans les projets que nous soutenons, je préconise de pouvoir associer un module ou l'autre de cette formation AEBA aux renforcements de capacités que nous voulons proposer aux femmes.**

## **2.4 Formation en soins d'hygiène de base**

Dans les modules développés par quelques ONG qui travaillent en Afrique pour l'autonomisation des femmes, la question de l'éducation sexuelle et de l'éducation en santé maternelle et infantile est un sujet de plus en plus abordé. De ce fait, nous préconisons de renforcer les capacités des femmes en matière de sexualité, pour leur

---

<sup>60</sup> Dr Célestin Gb. KIKI, in Séminaire de Formation AEBA, juin 2013, Porto-Novo (Bénin)



permettre de disposer de leur corps. Les personnes en charge de ces projets d'autonomisation font le constat qu'il est nécessaire que les femmes soient conscientisées sur les méthodes de contraception moderne, l'alimentation maternelle et infantile. Quelques notions d'hygiène de base seront également à dispenser.

## **2.5 Accompagnement personnalisé et soutien psychosocial**

Il est nécessaire, nous l'avons vu, que la démarche d'autonomisation des femmes soit pleinement comprise par son entourage proche, et que cet entourage soit partie prenante aux côtés des femmes. Le projet d'autonomisation des femmes s'inscrit dans une démarche d'économie sociale et solidaire, et nous recommandons qu'il s'accompagne d'un suivi psychosocial. Ce suivi peut prendre diverses formes, en fonction des problèmes rencontrés par les femmes, mais il est crucial dans le suivi de l'autonomisation. Ainsi, les femmes sont accompagnées tout au long du projet.

## **2.6 Sensibilisation des jeunes filles et des jeunes garçons à l'autonomisation des femmes**

Notre préconisation vise à inciter les Eglises et les groupes sociaux à sensibiliser, dès le plus jeune âge, les enfants à l'égalité femme-homme et à la place de la femme dans la société.

# **3 Outils pour la Cevaa**

## **3.1 Plateforme collaborative « autonomie femmes – Cevaa »**

La Cevaa veut conjuguer tous les efforts en vue d'autonomiser les femmes des Eglises membres. Pour cela, ma préconisation est que nous mettions en place une plateforme collaborative, avec laquelle la société civile et les ONG pourront communiquer, afin d'établir des relations avec les acteurs concernés et œuvrer à combler l'écart entre le secteur formel et informel. Cette plateforme mettra en relations les femmes ayant déjà suivi un projet similaire, et pourront aussi proposer du mentorat. Concrètement, la plateforme sera une sous-section de notre site internet et fonctionnera avec un accès sécurisé pour les personnes membres du groupe.

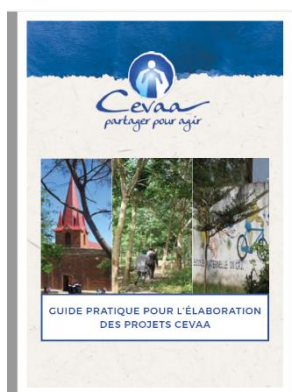
La solidarité est un principe fondamental de l'économie sociale. C'est aussi un principe fondamental du vivre-ensemble en Afrique. Dans les projets que nous voulons soutenir, elle doit avoir une place centrale et le fait de partager les expériences riches, de pouvoir échanger entre femmes sur les difficultés et avoir un appui pour les résoudre, nous semble une priorité.

### 3.2 Séminaires

Afin de systématiser les préconisations faites, les recommandations seront ancrées dans une démarche de formation et d'amélioration continue au niveau institutionnel. Aussi, en 2021, sont prévus des séminaires de « redynamisation des programmes missionnaires ». Le concept de programme missionnaire est la déclinaison stratégique de la vision de l'Eglise et ses missions sur le terrain, en termes de prise en charge des membres sous diverses formes, par exemple la santé, l'éducation, la lutte contre la pauvreté, la lutte contre le changement climatique... Les programmes missionnaires ont été élaborés en 2006 et servent dès-lors de fil rouge pour décliner les projets des Eglises. Ainsi, l'on garantit que les projets entrent bien dans une stratégie globale à moyen terme et l'on réaffirme la vision commune, à travers le prisme des agendas 2030 et 2063.

**L'autonomisation des femmes tiendra un rôle important dans cette redéfinition des Programmes Missionnaires, dans le sens qu'elle est un focus incontournable des pays comme des Eglises pour les prochaines années.**

### 3.3 Guide pratique



Outre les séminaires, en 2021, il est prévu de mettre à jour le « guide pratique des projets Cevaa », élaboré en 2018 et qui est depuis disponible dans toutes les Eglises membres.

Aussi, un volet spécial sera ajouté spécifiquement consacré à l'autonomisation des femmes, les attendus pour un bon projet, les obligations, les attentes des femmes. Ce guide sera élaboré pour l'Assemblée générale de 2021 et distribué à tous les

membres. Il sera la synthèse des préconisations et servira de fil conducteur pour toutes les femmes qui voudront élaborer un projet d'autonomisation. Il compilera également un certain nombre de cas pratiques réussis, afin d'être didactique pour toutes celles qui souhaitent développer un projet d'autonomisation. Ce partage d'expériences africaines, rejoint bien la préoccupation de ce sociologue Togolais, lequel milite, et il est cité en introduction, pour que les problèmes africains soient résolus par les Africains eux-mêmes.

## Conclusion générale

Cette recension des connaissances autour de l'autonomisation des femmes, a permis, à petite échelle certes, d'évaluer le travail que la Cevaa fait depuis de nombreuses années aux côtés de ses Eglises membres. Les projets sont la démonstration s'il en fallait, que les Eglises veulent être partenaires du développement des pays. Plus particulièrement ces dernières années, celles-ci veulent répondre aux attentes des Nations Unies, et notamment les agendas 2030, et 2063 déclinés pour le continent, et inscrivent comme prioritaires dans leurs plans d'action, l'autonomisation des femmes.

*« Ce rôle crucial joué par les femmes exige, pour qu'il puisse être pleinement joué, leur autonomisation dans tous les domaines de la vie sociale... »<sup>61</sup>.*

Nous avons relevé dans ce mémoire, les difficultés, les écueils, les risques inhérents à l'accompagnement de l'autonomisation des femmes. Nous souhaitons bâtir pour demain, avec les connaissances acquises, un socle plus solide pour cette autonomisation, et nous inscrire, comme association de l'ESS, dans cette dynamique nouvelle.

Nous l'avons vu, l'autonomisation des femmes passe par la synergie de plusieurs actions. Seule, la porteuse du projet ne peut pas réussir. Si cette autonomisation des femmes doit porter ses fruits, elle s'accompagnera de la prise en compte du contexte de vie de la femme, de son émancipation et des outils à lui donner pour y parvenir, ainsi que d'une bonne connaissance du terrain dans lequel cette autonomisation va se réaliser.

Cette synergie s'inscrira dans les lois que les pays d'Afrique ont votées. Elle s'inscrira également dans une démarche ESS, puisque la démonstration est faite que c'est un cadre adéquat pour l'autonomisation des femmes.

Enfin, cette synergie est une dynamique élaborée aux côtés de la société civile et des diverses structures (ONG, associations, coopératives), qui œuvrent dans les pays, à une transformation du territoire économique et social local.

Bien entendu, de nombreux efforts sont encore attendus pour permettre aux femmes d'inscrire leur projet d'autonomisation dans une activité formelle, reconnue. Notamment la volonté politique, affirmée, doit s'ancrer encore davantage dans des actions publiques qui assoient la place des femmes dans la société.

---

<sup>61</sup> In Fondation Jean-Jaurès : <https://jean-jaures.org/nos-productions/l-autonomisation-des-femmes-et-des-filles-en-milieu-rural>

Cette synergie s'élaborera aussi avec la famille et le cadre social des femmes, qui seront un appui.

Enfin, cette autonomisation sera accompagnée par les Eglises, pour que les femmes puissent vraiment habiter la place qui leur est due.

Au début de ce mois, ont eu lieu à l'AFD (Agence Française de Développement), des séminaires consacrés à la réponse urgente à apporter à la sortie de crise post-Covid. Un de ces séminaires a été axé sur la réponse bancaire aux problèmes de genre et à l'égalité des chances<sup>62</sup>. Le constat a été réaffirmé que les micros, petites et moyennes entreprises sont les plus en danger en cas de pandémie. Pourtant, ces structures sont de nouveau reconnues comme étant indispensables à l'économie du continent africain et fournissent des emplois essentiels ; « *ces entreprises représentent 90% du tissu entrepreneurial en Afrique subsaharienne* ». Une des préconisations de ce sommet de l'AFD est de créer le cadre d'un « *dialogue politique afin de donner de nouvelles opportunités aux entreprises, ces entreprises étant essentielles pour le développement* ». Un focus particulier a été axé sur la formation et l'accompagnement des jeunes africains, qui seront les entrepreneurs de demain, afin de leur donner des outils et notamment dans la finance verte. « *La mobilisation en faveur du secteur privé africain est un objectif prioritaire de relance des économies africaines* », comme l'a exprimé Marjeta Jager, Directrice générale adjointe de la Coopération Internationale et du Développement à la Commission Européenne, laquelle envisage d'étendre son action à travers ce domaine dès 2021. Rappelons que ce secteur privé africain est majoritairement informel, et féminin.

L'AFD entend soutenir, outre l'éradication de la pauvreté et l'amélioration de l'agriculture familiale, la transition verte et le développement de la finance climat. Elle s'engage enfin à favoriser une meilleure résilience des systèmes de santé.

A titre de synthèse, la Banque Africaine de Développement (BAD)<sup>63</sup> a compilé dans un rapport « African gender equality », les différents aspects fondamentaux à prendre en compte, dès-lors que nous voulons appuyer l'autonomisation des femmes africaines. Ce résumé synthétique retrace la vision qui est portée, à savoir « *amener la femme africaine à jouer un rôle actif dans le développement de l'Afrique* ». Il exhorte les parties prenantes

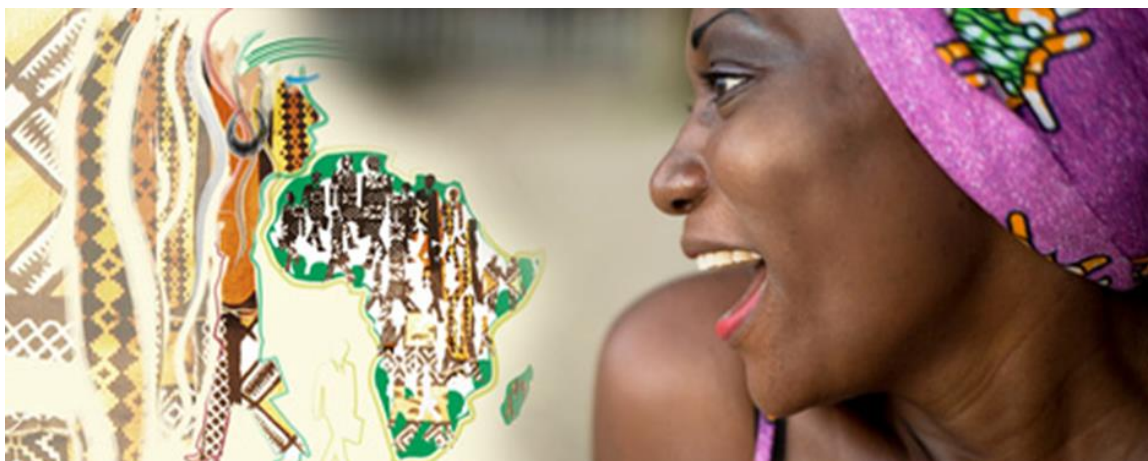
---

<sup>62</sup> In AFD, le 23 novembre 2020: [10 choses à retenir du premier sommet mondial des banques de développement | AFD - Agence Française de Développement](#)

<sup>63</sup> In <https://www.afdb.org/en/topics-and-sectors/topics/quality-assurance-results/gender-equality-index>, 2015

à « améliorer l'accès de la femme africaine, à des droits fonciers, financiers, à l'éducation, à la santé, à la sécurité, à l'égalité devant la loi ».

**En tant qu'association de l'ESS, forte des préconisations et des connaissances acquises, nous voulons nous inscrire pleinement dans cette démarche de co-construction et nous nous fixons comme objectif à moyen terme, d'améliorer l'autonomisation des femmes dans les pays dans lesquels la Cevaa est présente. Les enjeux majeurs pour les années à venir, tels que le changement climatique, sont autant d'ouvertures de champ des possibles pour les femmes que nous soutiendrons, et que nous entendons valoriser dans leurs actions. Œuvrer pour une meilleure prise en compte de l'écologie, du développement durable et d'une agriculture plus en adéquation avec le milieu est un objectif des agendas du continent, est devenu une priorité incontournable. Cette autonomisation des femmes, multiforme, sera ancrée le plus possible dans le territoire de vie, dans la société et bien entendu dans l'égalité avec les hommes, afin de permettre aux générations futures de construire un monde nouveau, plus juste et plus résilient.**



Crédit photo : BAD, 2020

**« Sans la femme, pas de développement... »<sup>64</sup>**

<sup>64</sup> In <http://www.l-integration.com/2019/09/23/plaidoyer-pour-l-accs-des-femmes-a-la-terre-en-milieu-rural-dans-le-departement-du-zou-la-cour-royale-de-tindji-likpin-de-zakpota-se-mobilise-pour-un-benin-sans-faim/>, plaidoyer du Roi Dègan Glèlè Gblangbé, le 23 septembre 2019

# ANNEXES

## Remerciements

Je tiens particulièrement à remercier Mme Emmanuelle Morin pour son écoute, son suivi, la rigueur de son analyse et de son coaching, qui m'ont permis de mener à bien ce travail.

Au Secrétaire général de la Cevaa, M. Célestin Kiki, j'adresse aussi un « merci » particulier, pour son accompagnement, ses conseils et ses appuis pour la réussite de ce travail, qui je l'espère, pourra améliorer l'accompagnement des projets des femmes, que nous portons à la Cevaa.

Un grand merci également à M. Philippe Girardet pour ses conseils avisés et ses encouragements dans cette formation, son expertise d'ancien collègue m'est précieuse.

Je remercie le petit groupe de travail de mes collègues d'Initiatives, ils se reconnaîtront, pour leur appui multiforme, leur gentillesse, leur humour.

Enfin, un merci particulier à ma famille qui a relu sans se lasser les différentes versions, et qui n'a que peu protesté..., malgré les nombreuses heures de week-ends que j'ai sacrifiées au travail...

## Bibliographie

- 📖 BERGER, A, de PERTHUIS, C., PERIN, N, « *Le développement durable* », Nathan, 2019
- 📖 DESARZENS, Gabrielle, « *Parole aux femmes* », StopPauvreté.2015
- 📖 DUFLO, Esther, « *La politique de l'autonomie, lutter contre la pauvreté* », Seuil 2019 (prix Nobel d'économie 2019)
- 📖 GATEL, Jean, « *l'Economie Sociale et Solidaire* », Libre et Solidaire, 2020
- 📖 GOND, Jean-Pascal, IGALENS, Jacques, « *La responsabilité sociale de l'entreprise* », PUF, 2016
- 📖 GOURIAN, Monique, « *Les indicateurs clés de la RSE et du développement durable* », AFNOR, 2014
- 📖 HIPOLITO dos SANTOS, José, « *Les femmes au cœur du développement* », L'Harmattan, 2013
- 📖 PIKETTY, Thomas, « *Capital et Idéologie* », Seuil, paru en 2019
- 📖 RENOUARD, Cécile et BOMMIER, Swamm : « *L'Entreprise comme Commun* », Charles-Léopold Mayer, 2018
- 📖 ROGNON, Frédéric, « *Charles GIDE, éthique et solidarité économique* » Olivétan, 2019
- 📖 SEN, Amartya « *Repenser l'inégalité* », Seuil 2000, Prix Nobel d'économie en 1998
- 📖 SEN, Amartya, « *La Démocratie des autres* », Payot-Rivages, 2005
- 📖 WEBER, Max, « *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* », Gallimard, 2004



## Articles

- ▣ African Business Journal, « *Cameroun, l'économie qui cherche sa voie* », 6 février 2019, collectif
- ▣ AFD, « *Covid 19 : les institutions de microfinance font de la résistance* », site internet AFD, collectif, 10 juin 2020
- ▣ AFD, « *Le genre au cœur du programme* », AFD, présentation de la plateforme Novissi, 9 septembre 2020
- ▣ ALESANDRINI, Jean-François, CORIAT, Benjamin, LEYRONAS, Stéphane, « *Construire une santé en commun* », Le Monde, 30 juillet 2020
- ▣ BALKENHOL, Bernd, « *Microfinance et politique publique* », Cairn, 2009
- ▣ BARON, Catherine, « *Transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone : paradoxes et atouts* », Revue Tiers Monde, 2007, n° 190, pages 325 à 342
- ▣ BOUCHART, Christiane, « *ESS, un levier pour des territoires résilients, innovants et coopératifs* », Raisonance, n°15, page 13
- ▣ CLEMENT-BOLLEE, Bruno, « *L'heure est propice à se saisir du secteur informel pour refondre l'économie de l'Afrique* », Le Monde, 24 mai 2020
- ▣ COJEAN, Annick, « *Gisèle Halimi* », Le Monde, 22 septembre 2019
- ▣ CIYOW, Yassin, « *Côte d'Ivoire : Maman Jo rassemble les femmes pour prévenir les conflits avec les hommes* », Le Monde, 1<sup>er</sup> juillet 2020
- ▣ DUFLO, Esther, « *Plus on aide les gens, plus ils sont aptes à sortir de la trappe de la pauvreté* », Le Monde, 4 janvier 2020
- ▣ DUPRE, Eléonore, « *De petits pas en pas de géant : le groupe d'entraide #empowerment des femmes des villages en Inde* », Bulletin International de Développement local et durable, n° 93, page 14, novembre 2012
- ▣ GUERIN, Isabelle, « *Les effets insoupçonnés de la microfinance* », Cairn, n° 25, pages 61 à 79
- ▣ GISEL, Pierre « *Qu'est-ce que l'Eglise aujourd'hui ?* », Réforme n° 3861, 30 juillet 2020
- ▣ JEANTET, Thierry, WIOLAND-SAHABANA, Anne-Marie, « *L'économie Sociale et Solidaire, une réponse aux enjeux internationaux* », 2014
- ▣ LAROUCSI, Houda, « *Femmes et microcrédits en Tunisie : le microcrédit outil de valorisation de la femme au sein de la famille ?* », Revue Tiers Monde, 2009, n° 199, pages 501 à 516
- ▣ MANIER, Bénédicte, « *Coronavirus : la triple peine pour le secteur informel* », Alternatives Economiques, 9 avril 2020
- ▣ MICHEL, Sandrine, VALLADE, Delphine, « *Une analyse de long terme des dépenses sociales* », Revue de la Régulation n°1, 19 juin 2007
- ▣ MICHELOT, Agnès, « *Egalité des sexes, autonomisation des femmes* », Revue Juridique de l'Environnement, 2012, volume 37, pages 631 à 632
- ▣ MOGHADAM, Valentine, SENFTOVA, Lucie, « *Mesurer l'autonomie des femmes* », Revue Internationale des Sciences sociales, 2005
- ▣ MOGHADAM, Valentine, « *Féminisme, réforme législative et autonomisation des femmes au Moyen-Orient et en Afrique du Nord : l'articulation entre recherche, militantisme et politique* », ERES, n° 191, 2007, page 12

- ☰ ROCARD, Michel, « *Quels nouveaux outils pour repenser le développement en Afrique* », Revue Internationale et stratégique, 2002, n° 46, pages 89 à 96
- ☰ TCHOUASSI, Gérard, NGWEN, Ngangué, TEKAM OUMBE, Honoré, TEMFACK, Serge, « *Connaissances entrepreneuriales des jeunes et des femmes et développement économique* », Revue internationale de l'organisation, 2018, n°5, page 12
- ☰ TOURE, Mahamane, « *Renforcer l'intégration et le lien social à travers l'ESS* », Raisonance, n° 15, page 22
- ☰ RAVIGNAN de, Antoine « *Afrique : quand le Covid masque la faim* », Alternatives Economiques, 29 mai 2020, n° 402

## Sites internet

- ① ONU : [Nations Unies | Paix, dignité et égalité sur une planète saine](#)
- ① ONU femmes : [ONU Femmes – Siège \(unwomen.org\)](#)
- ① Cevaa : [www.cevaa.org](http://www.cevaa.org)
- ① Otto Per Mille : [www.ottopermillevaldese.org](http://www.ottopermillevaldese.org)
- ① Union Africaine: [Agenda 2063 | Union africaine \(au.int\)](#)
- ① Toupie: [www.toupie.org](http://www.toupie.org)
- ① AFD: [www.afd.fr](http://www.afd.fr)
- ① Bureau International du Travail (BIT): [Organisation internationale du Travail \(ilo.org\)](#)
- ① RECMA : Revue Internationale de l'économie sociale : [La revue | Revue internationale de l'économie sociale \(recma.org\)](#)
- ① Site officiel de la République du Togo : [www.republicoftogo.com](http://www.republicoftogo.com)
- ① Site officiel de la République du Cameroun : [Accueil \(prc.cm\)](#)
- ① Site officiel du Ministère de l'Economie et des finances, Cameroun : [MINFI – Site institutionnel du Ministère des Finances du Cameroun](#)
- ① Site officiel du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, Cameroun : [MINEPAT--->Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire](#)
- ① Site officiel du Ministère de l'Economie et des finances, Togo : <https://www.republiquetogolaise.com/>
- ① Jeune Afrique : [Jeune Afrique – Premier site d'actualité sur l'Afrique \(RDC, Algérie...\)](#)
- ① Economie Sociale et Solidaire en France : [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)
- ① Fondation Jean JAURES : [www.jean-jaures.org](http://www.jean-jaures.org)
- ① Avise : [Avise.org | Portail du développement de l'économie sociale et solidaire](#)